

Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 4/2025

Sitzung vom / Séance du 16.06.2025





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Linda Gaasch
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Claudie Reyland
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 16 juin 2025

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I.	Commissions consultatives	268
II.	Affaires de personnel	268

EN SÉANCE PUBLIQUE

III.	Questions posées par des conseillers communaux	268
1)	Question de Madame la conseillère Reyland au sujet des plages horaires et disponibilités des infrastructures sportives pour les clubs de natation	268
2)	Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la ligne de bus 20 des AVL desservant le Parc Luxite à Kockelscheuer	269
3)	Question de de Monsieur le conseiller Benoy concernant les Apéri'tours organisés en 2024	269
4)	Question de Madame la conseillère Afonso au sujet de l'installation de conteneurs souterrains pour déchets alimentaires	270
5)	Question de Madame la conseillère Muller au sujet de la mise en place d'un plan canicule pour personnes sans-abri	270
6)	Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy concernant les suites à donner au jugement rendu en instance d'appel en faveur de l'association ZUG	271
IV.	Organisation scolaire 2025-2026 : réponses du collège échevinal	272
V.	Circulation	277
VI.	Conventions	279
VII.	Devis rectifié concernant l'assainissement des captages de sources B9, B10 et B10a (« Birelergronn »)	283
VIII.	Urbanisme	283
1)	Modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant plusieurs parcelles situées dans le secteur de la rue de Marville	283
2)	Modification ponctuelle du PAP « Parc des Aubépines »	284
3)	Modification ponctuelle du PAP « Grossfeld ZM Sud – îlots D et E »	284

4)	Modification ponctuelle du PAP « Cité de la Sécurité sociale »	285
5)	Lotissements de terrains	286
IX.	Subsides	286
X.	Augmentation du capital social de la société LuxExpo s.a.	288
XI.	Affaires judiciaires	289
XII.	Création de postes	289

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I. COMMISSIONS CONSULTATIVES

II. AFFAIRES DE PERSONNEL

En séance publique

III. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Madame la conseillère Reyland au sujet des plages horaires et disponibilités des infrastructures sportives pour les clubs de natation

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : La pratique du sport est indispensable et recommandée pour notre santé physique et mentale. L'augmentation de la population de la ville et l'attractivité des clubs de sports mènent à des infrastructures saturées. La construction de nouvelles infrastructures ne suit pas assez rapidement pour combler les besoins. D'où l'importance d'une gestion intelligente des capacités restreintes.

Dans le domaine de la natation, deux clubs (le Swimming Luxembourg et les Luxembourg Sharks) sont très actifs sur le territoire de la Ville. Avec un nombre important de membres, les deux clubs proposent des cours de natation et des entraînements (au niveau amateur et compétition).

- Quelles piscines municipales (y compris scolaires) sont actuellement mises à la disposition des clubs ? Quels clubs se sont vu accorder l'accès à des piscines municipales ?
- Dans quelle périodicité et selon quels critères se fait l'attribution des piscines et des plages horaires des piscines pour ces deux clubs ? Qui définit les critères ? Sur quelle base (p.ex. nombre de membres ou taux d'enfants / de jeunes) ?
- Comment l'attribution des infrastructures et des plages horaires se présente-t-elle pour les deux clubs semi-professionnels Swimming Luxembourg et Luxembourg Sharks ?
- Il y a des infrastructures de natation plus demandées que d'autres, notamment en ce qui concerne leur modernité et leur situation géographique, respectivement leur accessibilité. Comment la Ville assure-t-elle un traitement égalitaire des demandes des clubs ?
- Les piscines/plages horaires sont-elles actuellement suffisantes pour répondre aux demandes des clubs ?
- Selon les estimations d'un des clubs, une réorganisation de l'attribution permettrait d'augmenter la capacité des mises à disposition des couloirs et des plages horaires. Ceci favoriserait l'organisation de plus de cours de natation, qui affichent une liste d'attente conséquente. La Ville a-t-elle analysé de telles suggestions ? Dans l'affirmative, avec quelle conclusion ?

- Sachant qu'il y a une offre insuffisante de cours d'apprentissage de natation, est-ce que la Ville a demandé aux clubs de natation d'offrir de tels cours ?
- Quelles sont les mesures prises par la Ville depuis la question y relative de Madame la conseillère Brömmel du 12.01.2024 afin d'augmenter le nombre de cours d'apprentissage de natation à Luxembourg-Ville ?
- Quelle est la situation dans d'autres domaines sportifs (athlétisme, football, basket, etc.) ? Par quels moyens la Ville peut-elle augmenter la capacité d'entraînement pour ces clubs ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Monsieur le conseiller François Benoy a récemment posé une question avec une thématique similaire, mais je vais revenir sur le sujet afin que tout le monde soit au même niveau d'information.

La Ville a connu une croissance rapide et nos infrastructures sont utilisées à pleine capacité. Le fait que les écoles internationales aient été construites sans installations sportives augmente encore la demande. Les tableaux indiquant les créneaux horaires précis pour les différentes associations et utilisations – de 6 heures du matin à 23 heures du soir – ont été transmis aux membres du conseil communal.

Nous disposons de sept piscines dans la capitale (y compris la « Badanstalt »). Six d'entre elles permettent de pratiquer toutes les activités, de l'apprentissage de la natation à l'entraînement en passant par les compétitions. En 2018, le nouveau club *Sharks* a été fondé lorsqu'un certain nombre de membres du club *Swimming*, fondé en 1919, se sont séparés de celui-ci. Le *Swimming* compte actuellement 1.533 membres et les *Sharks* 731 membres. Les deux clubs ont des listes d'attente. Lors de la création des *Sharks*, les infrastructures étaient déjà saturées, mais nous avons finalement réussi à mettre à leur disposition des créneaux horaires (notamment dans le quartier de la Gare), en veillant à ce qu'ils ne doivent pas partager un bâtiment avec le *Swimming*.

Il existe également toute une série d'autres acteurs dans la capitale qui ont besoin de nos piscines : le Sub Aqua Club, le Triathlon Luxembourg Trilux, le Canoë Kayak Luxembourg, la LASEP et la FLASSA (Fédération luxembourgeoise des activités et sports sub-aquatiques). À cela s'ajoutent les activités dans le cadre de notre programme « Sports pour tous ».

Pour l'attribution des créneaux horaires, le Service Sports contacte chaque année les différentes associations afin de déterminer leurs besoins. Il convient de tenir compte des particularités des différentes activités : pour l'apprentissage de la natation, par exemple, la piscine doit avoir une profondeur maximale de 1,20 mètre, alors que d'autres activités requièrent une profondeur de 2,00 à 3,80 mètres.

En ce qui concerne les infrastructures, nous faisons de notre mieux. Deux piscines supplémentaires de 25 mètres et une piscine de 50 mètres sont prévues. Dans le quartier de Cents, la nouvelle piscine a été inaugurée suite à la résolution du problème du manque de maîtres-nageurs. A Cessange, un grand campus avec piscine est prévu. A Dommeldange, le nouveau complexe scolaire comprendra également une piscine. Nous disposons également de piscines à Belair, Bonnevoie, Gasperich et au Limpertsberg. Cependant, cela reste insuffisant.

Le principe de l'égalité de traitement entre les différents acteurs s'applique bien entendu. Notre Service Sports attribue les créneaux horaires sans s'immiscer dans les affaires internes des différents clubs, ce qui signifie que ceux-ci peuvent décider eux-mêmes de l'utilisation des créneaux qui leur sont attribués. En collaboration avec la LASEP, nous nous efforçons de proposer des cours de natation aux enfants.

J'invite tous les clubs à éviter les scissions, car nos infrastructures sont tellement surchargées que des créneaux horaires supplémentaires ne pourraient être accordés qu'à 4 heures du matin.

2) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la ligne de bus 20 des AVL desservant le Parc Luxite à Kockelscheuer

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Depuis l'hiver 2022, la ligne d'autobus des AVL numéro 20 relie la Ville de Luxembourg avec le Parc Luxite à Kockelscheuer. Actuellement, elle circule les jours ouvrables avec une cadence de 15 à 30 minutes entre la Gare centrale et Kockelscheuer (en passant par la Cloche d'Or et le Stade de Luxembourg). Selon mes informations, le maintien de cette ligne de bus est actuellement en discussion pour des raisons de financement.

- Le collègue échevinal peut-il confirmer cela ?
- Quelles sont les raisons précises qui justifient une éventuelle remise en cause ou modification de cette ligne ?
- Quel est le coût annuel de fonctionnement de cette ligne, et comment ce coût est-il actuellement financé (Ville, autres communes, Etat, secteur privé) ?
- Quels sont les chiffres de fréquentation de la ligne n° 20 depuis sa mise en service ? Une analyse de l'usage a-t-elle été réalisée ?
- Des alternatives sont-elles à l'étude en cas de suppression ou de réduction du service ? Si oui, lesquelles ?
- Des discussions sont-elles en cours avec des partenaires externes (ex. Luxite, Etat, la commune de Roeser) concernant une éventuelle participation financière ou logistique respectivement l'intégration dans le réseau RGTR ?
- Quelle est la position actuelle du collège échevinal concernant le maintien de cette ligne dans l'offre AVL ?
- Comment les citoyens et les passagers de la ligne seront-ils informés et impliqués ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : A la connaissance de la Ville, cette ligne de bus n'est pas remise en question. La ligne n° 20 a été modifiée suite à la mise en service de la ligne de tramway en direction de Gasperich. La fréquence était légèrement plus élevée auparavant.

Il ne s'agit ni d'une ligne RGTR, ni d'une ligne coordonnée. Lorsque la Ville a reçu la demande de prolonger la ligne 20, des négociations ont été menées, qui ont abouti à une convention entre la commune de Roeser et la Ville de Luxembourg. Aux termes de cette convention de janvier 2023, la commune de Roeser participe aux frais d'exploitation liés à l'exploitation de la ligne sur son territoire. Cette participation couvre une distance journalière de 177,966 km. Le prix kilométrique (indexé) est fixé à 6,30 € hors TVA. Ce coût est facturé mensuellement par la Ville à la commune de Roeser. Il n'est pas envisagé à l'heure actuelle que l'Etat prenne en charge les coûts. Nous ne savons pas si l'Etat accorde éventuellement une subvention à la commune de Roeser.

Depuis septembre 2022, la ligne 20 a été utilisée par plus de deux millions de passagers. Nous sommes donc loin de vouloir la supprimer. Si une modification devait être souhaitée

à l'avenir, les deux partenaires devraient se mettre ensemble et discuter des modifications nécessaires.

Nous soumettons l'ensemble du réseau d'autobus à une analyse régulière afin d'identifier les éventuelles modifications à prévoir, notamment pour répondre à de nouveaux besoins.

3) Question de de Monsieur le conseiller Benoy concernant les Apéri'tours organisés en 2024

Monsieur François BENOY (déi gréng) : L'année passée, la Ville a organisé des Apéri'tours dans les différents quartiers de la capitale. Lors de ces promenades, les responsables politiques et les différents services de la Ville ont présenté les nouveaux projets en cours et à venir et ont profité de ces moments pour échanger avec les participants, entre autres sur les dynamiques de rencontre dans les voisinages. Selon le magazine City, les idées récoltées seront maintenant présentées lors de réunions de quartiers.

- Quel était l'objectif précis des Apéri'tours ? Le collège échevinal estime-t-il qu'ils respectent les critères d'une participation citoyenne de qualité ?
- Qui a conceptualisé ces événements, et est-ce qu'ils ont été encadrés professionnellement ? La Ville a-t-elle fait appel à des prestataires externes, experts en matière de participation citoyenne ?
- Quel est le coût total de l'opération (incluant la logistique, la communication, la restauration et les prestations éventuelles) ?
- Un rapport intermédiaire des Apéri'tours a-t-il été rédigé ? Si oui : qui l'a rédigé (interne ou externe) ? Quand ce rapport sera-t-il finalisé et rendu public ?
- Dans quelle mesure les remarques, propositions ou critiques exprimées lors des Apéri'tours seront-elles prises en compte dans les politiques communales ?
- Quelles sont les principales conclusions que le collège échevinal tire de cette action ?
- Quelle est, d'une manière générale, la stratégie actuelle du collège échevinal en matière de participation citoyenne ? Quelles nouvelles formes de dialogue avec les citoyens sont envisagées ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Comme nous l'avions annoncé dans la déclaration échevinale, l'année 2024 était l'année des 24 quartiers de la Ville. L'objectif était de discuter le contenu de la déclaration échevinale avec les citoyens dans le cadre d'une approche conviviale. Nous avons été accompagnés par des équipes professionnelles, sous la coordination du Service Urbanisme de la Ville. Une architecte de ce service s'est occupée exclusivement de ce dossier tout au long de l'année. L'objectif était également d'être à l'écoute des citoyens, de connaître leurs réflexions sur le développement de leur quartier. En 2024, 22 événements ont été organisés. Plus de 1.800 personnes y ont participé. Un document relatif aux questions et réponses a toujours été publié sur le site Internet de la Ville dès le lendemain de la réunion dans le quartier respectif.

Sur notre site internet www.vdl.lu, on a compté plus de 48.000 visites sur les pages relatives aux 24 quartiers. Ces pages avaient été entièrement repensées avant le début des réunions dans les quartiers. Elles offrent une présentation détaillée des 24 quartiers (nombre d'habitants, commerces, installations sportives, écoles, etc.).

Nous estimons que notre démarche répond à 100 % aux critères de la participation citoyenne. Le critère de l'accessibilité est rempli, sachant que les 22 événements étaient accessibles à tout le monde. Le critère « écoute et expression » était également rempli, car nous avons écouté ce que les citoyens pensent de leur quartier. Des méthodes inclusives ont été utilisées, sachant que nous avons fait chaque fois une promenade d'une heure à travers les quartiers respectifs, avant de nous rendre dans une salle pour présenter nos projets et donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer. Un suivi structuré des événements était assuré. Je tiens à rappeler que l'analyse a été publiée sur notre site web dès le lendemain. Le critère de la convivialité était également rempli, sachant qu'après les discussions plus formelles, les citoyens avaient la possibilité de poursuivre la discussion autour d'un verre de vin, d'eau ou de jus d'orange.

L'accompagnement méthodologique et technique des Apéri'tours a été assuré par le bureau d'études Zeyen+Baumann, qui avait été chargé de l'élaboration du PAG de 2017 – et il est bien connu que le PAG devra être adapté à nouveau dans les années à venir. Des représentants de ce bureau d'études ont assisté à toutes les réunions et consigné schématiquement les centaines, voire les milliers de suggestions. La Ville a également collaboré avec l'Université du Luxembourg concernant le développement d'une méthodologie et l'animation de 22 ateliers participatifs, se basant entre autres sur les éléments répertoriés lors des promenades. Des sondages en ligne ont été réalisés dans les quartiers en collaboration avec l'agence Quest. La grande majorité des citoyens est satisfaite de la qualité de vie dans leur quartier. La société « YO studio s.à r.l. » a conçu et mis en œuvre le projet « Quartiermathon », une cabine interactive invitant les habitants à partager leur vision d'un quartier idéal. La société STDM s.à r.l. a assuré l'animation d'ateliers de dessin dans les quartiers et réalisé une série de croquis illustrant les caractéristiques et l'ambiance propres à chaque quartier. Le projet « Mémoires sonores » visait à créer une architecture orale du quartier, façonnée par les voix de ses habitants et les sons caractéristiques des lieux. Les enregistrements seront mis en écoute via une cartographie digitale interactive. Un *Ideation Lab* a été organisé, dans le cadre duquel les habitants ont discuté d'un projet précis pendant deux jours et demi. La modération et le support logistique de l'*Ideation Lab* ont été assurés par l'agence Verbalis s.à r.l. en collaboration avec « DoYourThing s.à r.l. » et avec le soutien de l'Université du Luxembourg.

Le coût total de l'opération (frais d'experts, frais d'événements et frais de documentation/information) s'élève, selon l'estimation budgétaire, à 707.265 € TTC (604.500 € hTVA), dont 29.500 € hTVA pour la phase 1A (cartes interactives, enquête en ligne et kick-off), 300.000 € hTVA pour la phase 1B (interventions au sein des quartiers : Apéri'tours et *Ideation Lab*) et 275.000 € hTVA pour les phases 2 et 3 (analyse, réunions de quartier, élaboration d'un plan d'action et documentation).

Ce fut une expérience extrêmement enrichissante pour nous. Monsieur le conseiller Benoy a souligné à juste titre que les Apéri'tours permettent aux habitants des quartiers de mieux se connaître. C'est exactement ce que nous souhaitons tous : que notre ville soit aussi conviviale que possible. Au cours des prochains mois, nous retournerons dans tous les quartiers où nous avons effectué les Apéri'tours. Nous informerons les citoyens de la manière dont nous pouvons retenir leurs suggestions et nous discuterons à nouveau avec eux de leurs souhaits et de leurs problèmes.

4) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet de l'installation de conteneurs souterrains pour déchets alimentaires

Madame Antónia AFONSO (LSAP) : La Ville de Luxembourg a entrepris plusieurs initiatives notables en matière de

recyclage et de revalorisation des déchets. Elle contribue ainsi à une société plus durable. Toutefois, compte tenu de la croissance démographique, des efforts supplémentaires semblent nécessaires. Selon une étude récente de l'Administration de l'environnement, près de 50 % des déchets ménagers pourraient encore être valorisés, en particulier les déchets alimentaires (épluchures, restes, etc.). Il est possible de demander des conteneurs pour déchets organiques auprès de la commune, mais cela n'est souvent pas possible pour les ménages vivant dans des immeubles collectifs en raison de contraintes administratives ou pour éviter les nuisances olfactives.

Plusieurs villes européennes ont mis en place des conteneurs souterrains pour déchets organiques, ce qui limite les nuisances. De plus, l'accès au tri sélectif est facilité pour tous les citoyens. La Ville de Luxembourg prévoit-elle d'installer des conteneurs souterrains pour déchets alimentaires, afin de favoriser leur valorisation ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Chaque habitant de la Ville peut demander la mise à disposition d'une poubelle brune (pour biodéchets). Le collège échevinal et les services communaux sont d'avis qu'il n'est pas souhaitable de mettre en place des récipients publics pour la collecte des biodéchets pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique, car cela peut entraîner des problèmes avec les rats.

Concernant les immeubles en copropriété, je voudrais rappeler que la loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets dispose à l'article 13, alinéa 3 que « les établissements privés ou publics ainsi que les immeubles résidentiels doivent être dotés des infrastructures nécessaires permettant la collecte séparée des différentes fractions et qualités de déchets dont ils disposent ». Les copropriétés doivent donc également disposer de poubelles brunes. Si un habitant souhaite disposer d'une poubelle brune et que la copropriété n'est pas d'accord, il peut demander conseil auprès du Service Hygiène de la Ville.

En ce qui concerne les nuisances olfactives, je voudrais rappeler qu'il est possible de faire nettoyer les poubelles après leur vidage par une équipe du Service Hygiène, contre paiement d'une taxe. Ce service peut s'avérer très utile, notamment en été.

5) Question de Madame la conseillère Muller au sujet de la mise en place d'un plan canicule pour personnes sans-abri

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Au Luxembourg, le plan canicule est principalement axé sur la protection des personnes âgées et vulnérables, ce qui est absolument indiqué et nécessaire, avec des dispositifs spécifiques, tels que des visites de surveillance et d'aide à l'hydratation pour les personnes de plus de 75 ans vivant seules. La Ville de Luxembourg informe sur son site Internet qu'il faut s'inscrire auprès de la Croix-Rouge.

Cependant, il n'existe pas de mesures communales spécifiques dédiées aux personnes sans-abri pendant les épisodes de forte chaleur. Le soutien à cette population repose principalement sur les actions des ONG, qui bénéficient d'un soutien important de la Ville. Toutefois, d'après les acteurs du terrain, aucun plan canicule n'a encore été mis en place, alors que les températures ont déjà atteint des niveaux élevés. Les personnes sans-abri sont exposées à toutes les intempéries, pas uniquement en hiver.

- Une distribution de bouteilles d'eau est-elle prévue ?
- Est-il prévu de créer des zones protégées du soleil (*climate shelters*), par exemple par l'installation de voiles

d'ombrage, aux endroits où les personnes concernées se rassemblent (p.ex. sur la place du Théâtre) ? D'autres villes européennes comme Barcelone ou Münster proposent déjà de tels espaces ombragés pour les sans-abris.

- Combien de fontaines d'eau potable (comme celle de la place Guillaume II) se trouvent sur le territoire de la Ville ?
- Combien de douches publiques sont actuellement accessibles aux personnes sans-abri ? L'accès aux douches pourrait également contribuer à prévenir les risques liés à l'exposition au soleil.
- La Ville prévoit-elle des douches mobiles pouvant être déplacées dans différents quartiers, afin d'aider les personnes sans domicile fixe à mieux supporter les fortes chaleurs annoncées pour les semaines à venir ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : En effet, les personnes sans-abris sont confrontées non seulement au problème du froid en hiver, mais également à celui de la chaleur en été. Le plan canicule, qui existe depuis 2003, ne s'applique pas seulement aux personnes âgées, mais également aux sans-abris.

Lors des périodes de forte chaleur, nos équipes de streetwork distribuent des bouteilles d'eau supplémentaires (qu'elles ont toujours avec elles) et sensibilisent les personnes concernées à l'importance d'une hydratation suffisante. Les travailleurs de rue sont bien placés pour accomplir cette tâche, car ils sont en contact direct avec les sans-abris et connaissent les endroits où ces derniers se trouvent souvent.

L'installation de voiles d'ombrage n'est pas prévue, mais la ville compte de nombreux endroits ombragés, par exemple dans les parcs. Il existe également de nombreuses structures que les sans-abris peuvent fréquenter, comme le Bistrot social ou le Para-Chute. En été, environ 50 fontaines d'eau accessibles à tout le monde sont réparties dans toute la ville. Les personnes sans domicile fixe peuvent prendre une douche à plusieurs endroits : dans la « Badanstalt » (avec un bon de la Croix-Rouge), dans le bâtiment du Bistrot social, à la « Stëmm vun der Strooss », à la « Halte 28 » et à l'Abrigado. Il serait judicieux d'installer d'autres douches sur le territoire de la capitale, car le sentiment de propreté est important pour l'estime de soi. C'est pourquoi nous poursuivons notre recherche d'emplacements appropriés. Nous ne souhaitons pas créer des douches mobiles, mais des douches fixes pouvant être utilisées toute l'année.

6) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy concernant les suites à donner au jugement rendu en instance d'appel en faveur de l'association ZUG

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Suite à l'arrêt rendu le 3 juin 2025 par la Cour administrative, qui donne une nouvelle fois raison à l'association ZUG dans sa demande d'accès à des documents relatifs à la sécurité des passages pour piétons dans la ville de Luxembourg, je souhaite poser plusieurs questions urgentes au collège échevinal. Je voudrais souligner que la Cour administrative précise dans son arrêt qu'elle « ne perçoit pas en quoi la communication de ces éléments viserait des données sensibles ou serait contraire à l'ordre public ou à la sécurité des personnes ».

Il s'agit d'une victoire de la société civile et des citoyens, en vue d'obtenir plus de transparence. Je voudrais rappeler que l'association ZUG a financé son action en justice en partie par *crowdfunding*. L'action en justice était dirigée contre la Ville de Luxembourg avec sa majorité DP-CSV, qui a refusé de simplement fournir les données demandées à ZUG et a préféré laisser l'association se débattre avec les différentes

instances du système judiciaire. C'était un peu comme David contre Goliath. C'est David qui a gagné. En termes de transparence, il s'agit clairement d'une note insuffisante pour la majorité politique. Nous espérons que la Ville en tirera les enseignements nécessaires et fera preuve à l'avenir de la transparence requise dans ses relations avec les associations, conformément à la législation et comme vient de le confirmer la justice.

- Quand et comment la Ville compte-t-elle fournir les documents demandés à ZUG et organiser la consultation de sa base de données ?
- Comment sera organisé l'accès pour le grand public ?
- Quels sont les frais d'avocats engagés par la Ville dans le cadre de ces procédures (avec indication de la répartition par instance) ? Ce jugement marque une étape importante pour le droit à l'information et la transparence administrative.
- Quand et sous quelle forme la Ville entend-elle publier les documents soumis à l'obligation de publication automatique prévue par l'article 2 de la loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte ?
- Quelles autres mesures concrètes la Ville envisage-t-elle de prendre pour améliorer durablement la transparence envers les citoyens ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La présentation de Monsieur le conseiller Benoy ne correspond pas à la réalité. Restons-en aux faits ! Il s'agissait de deux choses. C'était certes une question de principe pour nous, mais c'était tout autant une question de principe pour ZUG.

D'une part, il s'agissait de définir un « document interne ». En effet, la Ville a agi conformément à une circulaire ministérielle (envoyée sous l'ancienne ministre de l'Intérieur Taina Bofferdin). La loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte dispose clairement que le collège échevinal peut refuser la mise à disposition de documents internes présentés lors d'une réunion non publique. Or, les réunions du collège échevinal ne sont pas publiques. Sur la base de la circulaire ministérielle en question, notre interprétation était que les documents internes présentés lors d'une séance non publique ne sont pas non plus publics. Sur ce point, l'association ZUG a effectivement obtenu gain de cause – dans le cas d'espèce ! Le tribunal a jugé que les documents en question n'étaient plus de nature interne, car ils avaient été discutés lors d'une séance publique du conseil communal. Dont acte ! Le lendemain du jugement, nous avons immédiatement transmis à l'association ZUG et à son avocat les trois pages de la note adressée par le service concerné au collège échevinal ainsi que le document désigné comme « analyse ».

Passons maintenant au deuxième aspect : l'association ZUG a demandé l'accès à la base de données électronique de la Ville. Elle a même exigé que les informations souhaitées lui soient fournies sur une clé USB. Le collège échevinal a reçu les représentants de ZUG en avril 2022. Nous leur avons proposé de leur montrer, dans les locaux du service compétent, les passages pour piétons en question dans la base de données de la Ville. Nous leur avons confirmé cette offre par écrit. Mais cela ne leur a pas suffi, car ils souhaitaient une décision de principe sur ce point. Et sur ce point, ZUG n'a pas obtenu gain de cause. Le tribunal lui a accordé exactement ce que nous lui avions proposé il y a trois ans – et rien de plus ! Nous leur avons immédiatement écrit après le jugement. Ils peuvent donc désormais prendre rendez-vous pour consulter la base de données concernant les passages pour piétons. À ce jour, ZUG n'a pas encore demandé de rendez-vous.

Nous n'avons rien à cacher, ni il y a trois ans, ni aujourd'hui. S'il existe une administration transparente, c'est bien nous ! A ma connaissance, nous n'avons jamais refusé à un membre du conseil communal un document qu'il avait demandé. Mais nous devons également respecter les lois et veiller à la sécurité de nos citoyens. La base de données indiquée contient de nombreuses données sensibles, par exemple sur le réseau électrique et le réseau de gaz, qu'il est important de ne pas rendre publiques. Nous avons toujours veillé à ce que les données sensibles soient traitées de manière confidentielle et nous continuerons à le faire.

En ce qui concerne le coût de la procédure judiciaire, la réponse est la suivante : pas un centime ! Tous les frais sont pris en charge par notre assurance protection juridique.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je me renseignerai à l'occasion sur le coût de l'assurance protection juridique, car elle n'est certainement pas gratuite.

Je ne suis absolument pas d'accord avec votre analyse de la situation, Madame le bourgmestre. Vous avez proposé un échange de vues, mais vous n'avez pas donné accès à la base de données à ZUG.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Si !

Monsieur François BENOY (déi gréng) : L'offre faite par la Ville à ZUG était différente de ce qui figure dans le jugement : ZUG doit avoir accès à la base de données pendant une journée entière.

Vous n'avez pas répondu à mes questions concernant la manière dont vous comptez procéder si un autre citoyen souhaite avoir accès à la base de données, ni sur les modifications que le collège échevinal envisage d'apporter afin d'améliorer la transparence vis-à-vis des citoyens et de la société civile.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur Benoy, vous vous trompez ! Dans notre courrier, nous avions proposé à l'association ZUG exactement ce que la Cour administrative vient de lui accorder. La Cour a simplement précisé que l'accès à la base de données devait être garanti pendant 8 heures. L'accès est donc limité dans le temps. En outre, un membre de l'administration communale doit être présent. Il s'agit ici de questions de sécurité fondamentales.

Si un autre citoyen demande l'accès à la base de données, nous devons vérifier quelles informations il souhaite obtenir exactement et s'il a un intérêt légitime à les obtenir. Si, par exemple, une personne sans intérêt légitime (en tant que propriétaire ou habitant) demande les plans d'un bâtiment, qu'il s'agisse d'un immeuble résidentiel ou d'une banque, elle n'obtiendra pas ces informations de notre part. Si la personne a un intérêt légitime et que la Ville a le droit de fournir les informations souhaitées, la personne en question aura accès à la base de données. ZUG avait demandé un accès général à la base de données ainsi que la mise à disposition de toutes les informations sur une clé USB. Le tribunal a rejeté ces demandes.

IV. ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2026 : RÉPONSES DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants de leur intérêt pour l'organisation scolaire et de leurs nombreuses questions. C'est un grand plaisir pour moi de passer en revue l'organisation scolaire avec vous, car c'est aussi pour moi l'occasion d'apprendre de nouvelles choses, de voir les choses sous un autre angle,

de me demander si l'on pourrait peut-être aborder certaines choses différemment. L'ensemble du Service Enseignement avec Honoré Gregorius, avec Romain Heinz qui s'occupe en particulier du thème de l'organisation scolaire, et tous les autres collaborateurs méritent les éloges que vous leur avez adressés. Merci pour ce retour positif ! Il s'agit d'une tâche passionnante, avec de nombreux contacts, de nombreux réseaux, de nombreuses réunions et discussions. C'est un travail qui me plaît beaucoup.

Avant d'aborder l'organisation scolaire proprement dite, j'aimerais vous parler brièvement d'une expérience que j'ai vécue en tant que membre d'une commission du Conseil de l'Europe à Kiev (Ukraine). Cette commission s'occupe d'enfants ukrainiens enlevés, kidnappés, endoctrinés, russifiés et même militarisés par l'agresseur russe. Sur le plan émotionnel, cette visite a été très éprouvante - notamment en raison du fait que des bombardements particulièrement violents ont eu lieu cette nuit-là et que nous avons passé la nuit dans un bunker. Si l'on se rend compte que dans un pays marqué par la guerre, il y a des gens qui s'occupent des enfants, qui s'engagent pour eux, il est clair pour moi que non seulement les enfants sont humainement au centre de l'attention de nombreuses personnes, mais qu'ils reçoivent également toujours l'attention nécessaire sur le plan politique. C'est un message que je voulais faire passer au conseil communal, même si notre situation est totalement différente. Nous partageons tous le besoin d'être aux côtés de nos enfants et de leur offrir le meilleur dans la vie. Tout cela m'a beaucoup touché. Je voudrais remercier tous ceux qui s'engagent pour l'Ukraine, ainsi que tous les membres du collège échevinal et du conseil communal qui s'engagent pour les enfants.

Madame Colette Mart a fait une rétrospective des 26 années passées au conseil communal de la Ville de Luxembourg en rapport avec le thème qui nous occupe aujourd'hui. 26 ans, c'est une longue période. Je peux comprendre que le sujet s'accompagne de beaucoup d'émotions et de souvenirs. Quant à la question de savoir si, en politique, les hommes ont la vie plus facile que les femmes, je ne peux pas dire grand-chose, car j'estime qu'en tant qu'homme, je n'ai pas le droit de le faire. Mais j'ai à cœur de dire à Colette Mart que dans les dossiers où l'on a l'impression d'avancer plus vite maintenant, un très important travail de préparation a été fait sous sa direction. Parfois, le proverbe « À force de gouttes, on creuse une pierre » se vérifie. J'apprécie beaucoup l'engagement et le dévouement dont Colette Mart a fait preuve pendant de nombreuses années, avec beaucoup d'émotions et parfois même dans des situations difficiles. Même si Colette ne peut pas participer à la réunion d'aujourd'hui, je tiens à le dire publiquement et à la remercier chaleureusement pour le travail qu'elle a accompli durant toutes ces années.

Dans son discours, Colette Mart a mentionné le nom du successeur d'Honoré Gregorius à la tête du Service Enseignement. Je n'avais pas encore mentionné le nom dans ma présentation de l'organisation scolaire, car cela était encore informel à ce moment-là. Je suis heureux que Madame Rosa Estanqueiro assiste aujourd'hui à la réunion du conseil communal avec Monsieur Honoré Gregorius. Elle se réjouit de faire votre connaissance. De nombreux intervenants ont remercié Honoré Gregorius de son travail et lui ont adressé les meilleurs souhaits pour sa retraite bien méritée. Je voudrais dire à Rosa qu'une grande confiance a déjà pu être établie grâce à notre collaboration au cours des dernières semaines et des derniers mois. J'ai confiance en son grand savoir, je sens qu'il y a un grand savoir et beaucoup de doigté, une ligne claire avec un grand cœur, qui m'ont fait grande impression. Je me réjouis de travailler avec elle. Jusqu'à présent, Rosa a été chargée de direction du foyer scolaire de Gasperich, ce qui permet d'établir une certaine continuité avec les connaissances et l'expérience professionnelle d'Honoré. Cette continuité est importante, car au niveau des foyers scolaires il y a une grande attention pour le Service Enseignement – et

inversement, au niveau du Service Enseignement, il y a une grande attention pour les foyers scolaires, les crèches et le service médico-scolaire. En ce qui concerne le domaine de la petite enfance, il me semble important que le regard porte aussi plus loin et qu'il y ait de la compréhension pour les autres services. C'est donc un grand plaisir pour moi d'aborder les tâches ensemble.

J'en viens maintenant aux questions posées et aux remarques formulées.

J'ai été étonnée par la déclaration de Madame la conseillère Brömmel aux termes de laquelle il n'y aurait pas eu beaucoup de changements l'année passée. Pour ma part, j'ai l'impression qu'il s'est passé beaucoup de choses et que l'on a beaucoup travaillé. Je regarde dans la salle où est assis Honoré Gregorius, qui ne cesse de me dire : « Paul, peut-être un peu plus lentement, pas encore quelque chose de nouveau pour l'instant... ». Nous travaillons assidûment, nous sommes en train de faire bouger beaucoup de choses. Un réseau complexe implique la tenue de nombreuses réunions. Bien entendu, l'organisation scolaire a aussi quelque chose de répétitif, car on parle souvent des mêmes bâtiments, par exemple. Néanmoins, il y a de nouveaux accents sur lesquels je reviendrai et qui pourront nous donner de nouvelles impulsions.

Il est important que les questions de base soient également abordées. La question a été posée de savoir si la Ville était disposée à faire quelque chose pour que plus de 50 % des enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale et qui habitent sur le territoire de la capitale fréquentent notre école publique. Il a été dit, de manière quelque peu provocatrice, que la Ville ne voulait rien faire. Je ne suis pas d'accord. Les nouveaux bâtiments scolaires seront construits de manière à pouvoir accueillir un grand nombre d'enfants. Nous partons du principe que le projet « Alpha » comportera certes une augmentation du nombre d'élèves dans nos écoles, mais que le nombre d'élèves n'explosera pas. Il faut toujours se rappeler la situation spécifique de la ville : 70 % de nos concitoyens ne sont pas nés au Luxembourg. Dans ce contexte, le réseau des écoles privées s'est développé parallèlement à notre école publique, et nous ne pouvons que nous réjouir qu'il y ait aussi des écoles publiques européennes. Nos contacts avec les écoles privées sont bons. Nous ne nous considérons pas comme des concurrents, mais partons du principe qu'il y a de nombreux parents qui choisissent une école privée indépendamment de notre offre. Ce n'est pas parce que notre école publique ne serait pas bonne, mais parce que les familles en question n'habitent à Luxembourg-Ville que pour une courte période et qu'il y a un autre contexte linguistique. Il est en effet malheureux qu'une publicité pour une école privée ait été publiée dans le magazine « City ». Nous sommes d'accord pour dire que cela ne doit plus se produire. Il convient toutefois de noter que la publicité n'a pas contrevenu aux critères de communication et que cela ne constitue pas vraiment une catastrophe. Monsieur le conseiller Boisante s'est interrogé sur la manière dont se fait l'orientation lorsque des familles étrangères s'installent à Luxembourg. Lors de l'inscription au *Bierger-Center*, les familles reçoivent des informations à ce sujet, c.-à-d. aussi bien des informations sur le Service Enseignement communal que sur le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires du MENJE, si elles souhaitent inscrire leurs enfants dans une école privée proposant d'autres offres linguistiques que notre école publique. Les citoyens peuvent prendre contact avec notre Service Enseignement. Le personnel est disponible pour déterminer avec les familles ce dont elles ont besoin et ce qu'elles veulent, et pour leur faire une offre dans ce sens.

En ce qui concerne l'organisation scolaire proprement dite, je vous remercie du large soutien que j'ai cru percevoir. Je tiens également à remercier la commission scolaire et le conseil communal de leur soutien au projet « Gare ». Madame la conseillère Brömmel a parlé d'une décision prise au dernier

moment. Il est difficile de dire quand aurait été le premier moment, car une organisation scolaire n'est pas prévue dès le mois de décembre de l'année précédente, mais seulement avant les vacances d'été. Si l'information avait été donnée plus tôt, il se serait simplement agi d'un projet du collège échevinal. J'ai présenté quatre options à la commission scolaire, y compris la proposition de ne mettre en œuvre la fusion qu'en 2026/2027. La commission scolaire s'est prononcée à une large majorité contre cette option. Comme plusieurs parents doivent maintenant prendre une décision à court terme, nous leur avons proposé une aide informelle. Nous voulons les aider au mieux pour que personne ne souffre de la décision de fusionner les écoles de la rue du Commerce et de la rue Michel Welter. Nous souhaitons que les parents et leurs enfants se sentent bien et qu'il existe une bonne communauté scolaire dans le quartier de la Gare. Le 19 juin, une journée portes ouvertes sera organisée. Nous avons choisi cette date car nous avons voulu attendre la décision du conseil communal d'aujourd'hui. L'idée était d'organiser la journée portes ouvertes le plus rapidement possible après la décision du conseil communal. Si le conseil communal devait rejeter l'organisation scolaire 2025/2026, la journée portes ouvertes serait bien entendu annulée.

Des questions ont été posées au sujet du nombre d'enfants inscrits à l'école fondamentale du quartier de la Gare. Nous ne disposons pas encore des chiffres définitifs, mais à l'heure actuelle, il semble que notre décision n'ait pas provoqué de vague de départs. Depuis plusieurs années, le nombre d'élèves dans le quartier de la Gare reste relativement stable, avec environ 400 enfants répartis dans une vingtaine de classes. Nous pourrions fournir les chiffres exacts dans le cadre de l'organisation scolaire définitive.

Monsieur le conseiller Boisante s'est interrogé sur l'existence d'un périmètre de sécurité aux abords des écoles. Ce périmètre est défini par la clôture de la cour de récréation. La remarque de Monsieur le conseiller Boisante est basée sur les mesures prises par exemple à Paris, où les rues aux alentours des écoles ont été déclarées sans voitures. Pour l'instant, la Ville de Luxembourg ne souhaite pas s'engager dans cette voie. Nous avons opté pour la délimitation de zones 30 aux abords des écoles, une mesure qui a été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, à l'exception de trois sites. La Chambre des députés était saisie d'une pétition d'enfants du quartier du Limpertsberg, dans laquelle ils faisaient part de leurs souhaits concernant un éventuel aménagement des abords de leur école. J'ai reçu et entendu les enfants. Même si la législation ne nous permet pas de répondre à leurs souhaits, nous veillerons à ce que les rues aux alentours de l'école soient aussi sûres que possible. Monsieur l'échevin Goldschmidt a récemment donné des explications plus détaillées à ce sujet dans le cadre de sa réponse à une question posée par Monsieur le conseiller Wagner.

Une offre de Pedibus pour le quartier de la Cloche d'Or n'est pas prévue pour le moment. Le transport en bus semble être la meilleure solution à ce stade, vu la distance relativement importante à parcourir. Cependant, si la demande est suffisante, rien n'empêcherait une future offre de Pedibus. Dans de nombreux quartiers, des enquêtes sont menées auprès des parents pour savoir s'ils utiliseraient une offre de Pedibus pour leur enfant. Si la demande n'est pas assez élevée (par exemple, si seulement 1 ou 2 enfants seraient intéressés), on renonce jusqu'à nouvel ordre à introduire le Pedibus dans le quartier concerné. Cependant, nous sommes tout à fait disposés à proposer le Pedibus même si le groupe est petit.

Les personnes qui se présentent comme accompagnateurs de Pedibus doivent fournir un extrait du casier judiciaire (bulletins numéros 3 et 5) et suivre une formation proposée par la Police grand-ducale et par notre Service Circulation. Récemment, nous avons reçu la première demande pour un Pedibus à l'heure du déjeuner, une initiative tout à fait

judicieuse. Nous aurons un entretien avec l'Ombudsman pour les enfants et les jeunes (OKAJU) afin de vérifier ensemble si, de son point de vue, tous les critères sont remplis. La proposition de nous adresser à l'Agence du bénévolat est intéressante, mais comme vous le savez, les accompagnateurs du Pedibus reçoivent une petite rémunération financière, alors que l'Agence du bénévolat est active dans le domaine du bénévolat au sens strict.

Monsieur le conseiller Biver a mis l'accent sur la collaboration avec le Comité de cogestion. Cette collaboration se passe bien, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur tous les points.

Le thème des colonies scolaires a été abordé. Actuellement, nous menons une stratégie à deux volets. D'une part, nous voulons, en collaboration avec les auberges de jeunesse locales, promouvoir le plus grand nombre possible de colonies à l'intérieur du pays, car notre ville et notre pays valent la peine d'être vus et vécus. Un programme des auberges de jeunesse à l'attention du personnel enseignant est en cours d'élaboration. Bien entendu, les colonies à l'étranger restent également attrayantes. Cependant, les colonies dans des stations de ski connues n'existent pratiquement plus, car cela est difficilement gérable d'un point de vue financier. La plupart des sites exigent un paiement anticipé. Or, notre service comptable n'effectue pas de paiements anticipés, mais travaille sur présentation d'une facture. Le Service Enseignement, en accord avec le Comité de cogestion, s'est donné pour mission de repérer quelques centres attractifs sur des sites intéressants, avec lesquels nous concluons une sorte de convention sur la base d'une confiance mutuelle, afin de pouvoir proposer un catalogue d'offres aux classes. Cela facilitera le travail du personnel enseignant. Nous espérons que la demande de colonies restera alors constamment élevée.

Le Comité de cogestion a demandé un accès plus flexible aux bâtiments scolaires pour le personnel enseignant. Il s'agit principalement du mois d'août (vacances d'été), où les enseignants souhaitent souvent avoir accès à leur salle de classe pour préparer la nouvelle année scolaire. Actuellement, l'accès n'est pas possible en août, car différents travaux y sont alors réalisés (nettoyage, réaménagement, installation de mobilier, etc.). La commune a besoin de cette période pour pouvoir réaliser ces travaux. À partir du 1^{er} septembre, le personnel enseignant a de nouveau accès aux bâtiments scolaires. Cette procédure s'est imposée avec le temps et fonctionne bien.

Madame la conseillère Brömmel est préoccupée par le thème du système de permutation. Je peux tout à fait partager le point de vue selon lequel il n'est pas forcément heureux que le système soit uniquement basé sur l'ancienneté. Le Comité de cogestion, dont nous louons tous le travail, continue de plaider pour un respect strict du critère d'ancienneté. Nous sommes en dialogue ouvert avec le Comité de cogestion. Je peux imaginer, par exemple, que nous puissions définir pour l'un ou l'autre site un projet limité dans le temps où, selon des critères à définir, le personnel enseignant serait « protégé » pendant une certaine période, c.-à-d. que le critère d'ancienneté serait suspendu pendant une période définie, afin de permettre au personnel engagé, qui s'investit fortement dans la communauté scolaire du bâtiment scolaire, de continuer à le faire pendant la période définie. Je pourrais imaginer un tel projet pour le « Bildungshaus Gare », par exemple. Le dossier de la permutation nous préoccupe tous.

Pour la résidence d'artistes, il s'agit d'un projet en collaboration avec la Fondation Sommer. Qu'il s'agisse d'activités culturelles, naturelles ou sportives, l'offre est toujours « à la carte ». Les classes s'inscrivent pour participer aux activités. Nous n'avons pas encore reçu de retour concernant la participation des classes aux activités de la résidence d'artistes. Lors d'une prochaine réunion de la commission scolaire, lorsque

M. Yves Gasparet, responsable du département « Animation culturelle », nous présentera son programme pour l'année à venir et fera une rétrospective de l'année écoulée, nous pourrions volontiers aborder ce sujet. L'idée d'introduire un « carnet d'activités culturelles » pour les enfants des écoles est intéressante, mais pour des raisons de compétence, nous devrions transmettre la proposition à la direction régionale, afin qu'elle se concerte avec le personnel enseignant. De nombreuses classes utilisent beaucoup cette offre, d'autres moins. Il existe un suivi des « activités nature » et le taux de participation est élevé. Toutefois, chaque enseignant est libre de participer ou non aux activités avec sa classe. Nous ne pouvons que rappeler chaque année l'existence de cette offre aux enseignants et les inviter cordialement à en profiter.

Dans le rapport du département Technolink, on peut en effet lire entre les lignes le souhait de disposer de plus de personnel, notamment dans le contexte du projet « Makerspace ». L'inauguration du « Makerspace » a été retardée, mais le projet fonctionne depuis septembre 2024. Avec la direction régionale, nous étions convenus de faire le point après un an. C'est ce que nous avons fait, si bien que l'inauguration officielle aura lieu maintenant.

En ce qui concerne les cours de natation, nous avons lancé un projet avec la LASEP pour le cycle d'apprentissage 1 : des cours de natation sont proposés à l'heure du déjeuner. Nous faisons de notre mieux pour promouvoir l'instruction de la natation. La question a été soulevée de savoir si l'ESEB et la LASEP collaboraient. Il n'existe pas de collaboration directe, mais il arrive régulièrement que des enfants à besoins spécifiques participent également aux cours de natation proposés par la LASEP. L'ESEB est satisfaite de cette situation. Elle propose ses propres activités pour promouvoir l'activité physique des enfants à besoins spécifiques.

Madame la conseillère Brömmel a présenté la proposition d'objectifs minimaux pour les PEP. Il s'agit d'une idée intéressante que j'ai lancée lors de la récente réunion de la commission scolaire. Nous voulons définir des objectifs minimaux. Dans un premier temps, nous voulons passer en revue avec Madame Julie Dupont les différents PEP, qui déterminent la collaboration entre l'école et les foyers scolaires. Comme il s'agit de la rencontre de deux acteurs, il faut beaucoup de tact, de dialogue et de communication. Madame Dupont fait du bon travail. Dans une deuxième phase, nous voulons définir les objectifs minimaux pour l'année scolaire à venir, de sorte que les PEP puissent fonctionner selon ces lignes directrices. Il s'agit d'un projet que nous aborderons en collaboration avec la direction régionale, les écoles et les présidents d'école.

Madame la conseillère Brömmel a également soulevé une série de questions concernant les foyers scolaires. Elle a fait remarquer que le rapport des foyers scolaires ne faisait plus partie de la brochure sur l'organisation scolaire. J'ai moi aussi réfléchi à cette exclusion et je pense également que ce n'est pas très heureux. Mon espoir était au départ qu'un rapport « Enfance » général puisse voir le jour, regroupant tous les acteurs (école, foyers scolaires, service médico-scolaire et crèches). Je crains cependant que cela ne puisse aboutir, car les services précités établissent leurs rapports à des moments différents de l'année. Les foyers scolaires et les crèches rédigent leurs rapports vers la fin de l'année. Il est donc tout à fait possible que nous revenions aux vieilles habitudes. Honnêtement, je dois dire que Madame la conseillère Brömmel m'a surpris à un moment où j'hésite encore sur la manière d'aborder les choses. La collaboration entre l'école et le foyer scolaire devient de plus en plus importante, notamment dans le cadre du projet « Alpha », où nous devons utiliser les locaux des foyers scolaires pendant les heures de cours.

Nous ne disposons pas encore des chiffres des listes d'attente à ce stade. Nous pourrions les fournir dans le cadre

de l'organisation scolaire définitive. Il n'existe pas encore de guichet unique pour les inscriptions, le problème étant que les inscriptions aux foyers scolaires ont lieu à un autre moment que les inscriptions scolaires. Je continuerai à suivre ce dossier. L'idée d'un guichet unique est intéressante et je crois sentir qu'il y a un intérêt tant du côté des écoles que du côté des foyers scolaires pour la mise en place d'un guichet unique.

Actuellement, il n'existe pas de critère donnant la priorité aux enfants des demandeurs d'emploi pour une place d'accueil dans les foyers scolaires. Une révision des critères est difficile dans la mesure où il n'est pas toujours facile de savoir quand telle ou telle situation entre en ligne de compte. Cela soulève par exemple la question du temps qu'il faut consacrer à la recherche d'un emploi. C'est pourquoi les contacts avec les personnes concernées passent par la direction des foyers scolaires ou par le foyer scolaire concerné, afin d'analyser la situation avec la personne à la recherche d'un emploi ou de l'orienter vers l'Office social si nécessaire. Nous examinons au cas par cas comment nous pouvons aider. Une commission spéciale, une « commission de validation », a également été mise en place pour discuter des cas particuliers.

L'aide aux devoirs a lieu depuis quelques années déjà dans les foyers scolaires et fonctionne bien. A l'heure où l'on met l'accent sur la réduction des médias numériques dans les écoles, il reste à voir comment le « e-Bichelchen » peut s'y intégrer, sachant qu'il s'agit d'un média numérique lié à l'accomplissement des devoirs à domicile.

L'enquête de satisfaction est en cours de mise en œuvre et nous aurons l'occasion de nous en occuper au sein de la commission scolaire. En raison d'un manque de ressources, l'enquête n'a pas pu être mise en œuvre aussi rapidement que nous l'aurions souhaité.

L'utilisation des médias sociaux est abordée aussi bien dans le rapport du service médico-scolaire que dans celui de Monsieur Yves Gasparet. Si l'on constate qu'un enfant est victime de harcèlement ou risque de devenir lui-même auteur de harcèlement, les parents sont invités à un entretien. En outre, une cellule de conseil a été mise en place. La Ville est donc structurellement organisée pour mener des entretiens avec les parents, afin que ceux-ci puissent ensuite parler du problème avec leur enfant. Dans le cadre de ces contacts, les parents sont orientés vers les différents acteurs actifs dans les domaines les plus divers (Alupse, SCAP, « Zentrum fir exzessivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV) », etc.). Le cycle d'apprentissage 4 propose par exemple des ateliers sur l'utilisation des médias sociaux et sur le cyberharcèlement. La Ville est consciente de sa responsabilité et propose une aide pour traiter les problèmes constatés ainsi qu'une aide préventive.

Nous ne disposons actuellement d'aucun chiffre concernant le projet « Bee-Secure ». Ce projet passe par les écoles. Les informations sur le projet sont transmises au personnel enseignant et « Bee Secure » est également indiqué aux parents comme point de contact.

Le thème de l'éducation sexuelle revêt une importance croissante à une époque où les enfants ont tendance à atteindre de plus en plus tôt une maturité sexuelle. Deux infirmières employées par la Ville suivent actuellement un cours de formation continue sur ce thème. L'année prochaine, deux autres infirmières devraient suivre une telle formation, ce qui nous permettra d'être bien positionnés.

La question des mesures préventives en cas de comportements addictifs de toutes sortes a été soulevée. En collaboration avec l'association « Génération sans tabac », nous sommes en train de réfléchir à la manière d'aborder cette thématique dans les écoles.

Monsieur le conseiller Philippart a évoqué l'offre « Unesco4Kids ». En 2025, beaucoup de ressources ont été consacrées au projet LUGA. Dans le cadre de la LUGA, il existe de nombreuses activités intéressantes pour les enfants. Le projet mentionné par Monsieur le conseiller Philippart est une initiative louable que nous voulons soutenir.

Madame la conseillère Bartolini s'est renseignée sur le projet « Alpha ». Honoré Gregorius et moi-même avons assisté à des réunions d'information organisées par le MENJE. En supposant qu'il n'y ait qu'un seul enfant dans une classe qui soit orienté vers une alphabétisation en allemand, cela ne constituerait pas un obstacle et il va de soi que cet enfant recevrait une alphabétisation en langue allemande. Dans un tel cas, il serait possible de créer des classes de cycle d'apprentissage pour que plusieurs enfants soient alphabétisés ensemble dans la langue souhaitée. Selon le MENJE, il n'est pas prévu d'alphabétisation dans une autre langue en plus de l'alphabétisation en allemand ou en français, ce que je comprends, car cela nous surchargerait. L'alphabétisation dans d'autres langues est assurée par des écoles privées ou des écoles européennes. Madame la conseillère Bartolini a également soulevé la question de la transparence. Je propose qu'au sein de la commission scolaire, nous nous penchions à intervalles réguliers sur le projet d'alphabétisation en allemand ou en français. Pour l'instant, nous en sommes à la phase préparatoire, au cours de laquelle nous nous préoccupons notamment de questions liées à la capacité des bâtiments. Cette phase préparatoire dure depuis environ six mois et plusieurs visites de bâtiments ont déjà eu lieu afin de déterminer les capacités.

Pour conclure, je voudrais revenir sur les priorités mentionnées dans ma présentation, qui ont également fait l'objet de quelques questions.

Tout d'abord, quelques informations sur la manière dont nous envisageons de planifier nos bâtiments scolaires à l'avenir. Dans ce contexte, la cohabitation et le partage des locaux sont importants. Les principes de la cohabitation sont les suivants : 1) respect mutuel (éducation formelle et non formelle) ; 2) pas de cohabitation dans les salles où l'on mange ; les exigences en matière d'hygiène sont telles qu'il n'est pas possible d'y enseigner ou d'y faire de l'éducation non formelle après avoir servi des repas ; 3) on commencera par le cycle d'apprentissage 1 ; 4) toutes les surfaces qui ne sont pas spécifiquement utilisées pour l'éducation (bibliothèque, couloirs, salles de sport, sanitaires, etc.) doivent être disponibles pour une utilisation commune. En collaboration avec la direction régionale 01, les présidents d'école et les directeurs des foyers scolaires concernés, l'élaboration d'un vade-mecum a été lancée avec les écoles Kiem, Rue Verger et Cents. La cohabitation y sera lancée l'année prochaine.

En ce qui concerne le plan pluriannuel pour les infrastructures scolaires, il a été souligné que la mise en œuvre de nombreux projets ne commencera qu'en 2027. Il s'agit d'une coïncidence et cela est dû aux phases de planification. Il s'agit de l'état actuel des choses, et cela pourra encore changer.

Un plan séparé a été établi pour le réaménagement des cours d'école. La priorité est actuellement donnée à la cour d'école d'Eich/Mühlenbach, qui sera réaménagée pendant les vacances d'été. Comme mentionné plus haut, la cour d'école de la rue du Commerce, celle du Stadtgrund et la cour d'école « rooftop » de la rue Aloyse Kayser sont également en ligne de mire. Les mesures d'adaptation au climat joueront toujours un rôle dans l'aménagement des cours d'école. On essaiera d'imperméabiliser le moins de surfaces possible. On plantera des plantes qui évaporent de l'eau par leurs feuilles et qui rafraîchissent et humidifient ainsi l'air ambiant. La demande de jardins scolaires augmente. Lors de la planification de nouveaux bâtiments scolaires, les jardins scolaires seront pris en

compte à l'avenir. L'école de Hamm a introduit une demande y relative. Le Service Enseignement et le Service Parcs se sont chargés du dossier. Il est important que des enseignants prêts à s'occuper durablement du jardin scolaire se manifestent afin que la continuité de ce projet puisse être assurée.

La Ville de Luxembourg ne manque en aucun cas de transparence, comme l'a laissé entendre l'opposition. Au contraire, elle est encore plus transparente que prévu. Dans ma présentation, j'ai expliqué qu'en tant que commune, nous n'avions pas accès aux données relatives aux « épreuves standardisées ». La Ville a pris contact avec la direction régionale afin qu'elle nous informe des démarches prévues et que nous puissions proposer notre aide. Dans mon discours, j'avais mentionné les écoles dans lesquelles la direction régionale travaille sur des projets. La Ville s'est engagée à mettre en place ses ressources de manière à pouvoir apporter son aide. On ne peut pas parler de manque de transparence.

On a demandé quelles mesures pourraient être prises pour faire ancrer encore plus les enfants dans leur quartier. Nous allons examiner ce qu'il est possible de mettre en place dans les quartiers, que ce soit à l'école, au foyer scolaire ou au-delà de ces structures, en collaboration avec les acteurs locaux, dans le but de couvrir à chaque fois l'ensemble du quartier. Cependant, il est difficile d'atteindre les enfants qui ne fréquentent pas nos structures. Dans le cadre du projet MEGARE, nous examinerons comment impliquer les différents acteurs qui ne sont pas directement liés à notre école publique.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions. L'organisation scolaire est un sujet passionnant. Beaucoup de choses sont en train de bouger. Je tiens à remercier mes collègues du collège échevinal de leur soutien, car ce travail dans l'intérêt de nos enfants me tient à cœur.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Avec Monsieur l'échevin Paul Galles, l'engagement de son prédécesseur se poursuit. Monsieur Galles peut être assuré de notre soutien.

Je donne la parole Madame l'échevin Simone Beissel, qui va répondre aux questions et remarques concernant les infrastructures sportives.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue Paul Galles ainsi qu'Honoré Gregorius et ses collaborateurs. Merci beaucoup pour les rapports présentés dans un secteur mouvementé et complexe. Je remercie les conseillers Pascale Arend, Robert Philippart et Gabriel Boisante, qui sont également intervenus au sujet du sport.

Il est important que les enfants bougent beaucoup plus, ceci dans le contexte de chiffres alarmants sur les capacités motrices de nos enfants. De nombreux enfants restent trop longtemps assis devant des écrans (télévision, ordinateur, téléphone portable). Le projet « Bewegtes Lernen » est donc absolument à saluer. Nous souhaitons tous que les enfants passent moins de temps devant les écrans. Si nous n'agissons pas, nous risquons de les voir plus tard atteints d'une mauvaise posture.

J'ai déjà répondu aux questions concernant les piscines et les halls sportifs. Nos infrastructures sportives sont pleinement utilisées. Dans ce contexte, je voudrais à nouveau évoquer les priorités. Priorité numéro 1 : le sport à l'école. Priorité numéro 2 : le programme « Sports pour tous ». Actuellement, 210 cours sont proposés chaque semaine (en salle et en plein air). Numéro 3 : les clubs de sport. Numéro 4 : le grand public, notamment en ce qui concerne l'utilisation de nos piscines le week-end. De nombreux projets sont en cours ou ont été lancés. Nous allons poursuivre nos efforts. Pour les piscines, nous avons besoin d'un personnel bien formé et motivé.

Nous avons à présent maîtrisé le problème du manque de maîtres-nageurs. Consciente des défis à relever et du fait que les enfants ont besoin de plus de mouvement, de plus de sport, je pense que le temps est venu pour le MENJE de mettre en place, comme dans les lycées, des enseignants en éducation physique et sportive à l'école fondamentale.

Notre collaboration avec le LASEP se passe bien. Je voudrais saisir l'occasion pour remercier très chaleureusement le LASEP de nous aider à ce que les enfants puissent bénéficier de cours de natation à l'heure du déjeuner.

L'organisation scolaire 2025-2026 est approuvée, les représentants du groupe déi gréng s'abstenant.

Motion

(déposée par le groupe déi gréng)

« Motion pour l'organisation des événements porte-ouverte pour promouvoir l'école publique de la Ville de Luxembourg »

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Considérant,

- Que l'école publique contribue à la mixité sociale et est un facteur d'intégration ;
- Que seulement un peu plus de 50 % des enfants vivant en ville fréquentent une école publique ;
- Que le phénomène du tourisme scolaire affaiblit certaines écoles de quartier ;
- Que l'introduction progressive de l'alphabétisation en français peut motiver des parents à choisir l'école publique ;
- Que la Ville de Luxembourg connaît un taux de 70,13 % (31.12.2024) de personnes non-luxembourgeoises et que ces personnes ne sont souvent pas familiarisées avec le système scolaire du Luxembourg ;

invite le Collège échevinal,

- à organiser des événements porte-ouvertes dans toutes les écoles publiques de la Ville permettant la découverte des lieux, l'échange avec les enseignants, la présentation d'autres services en lien avec l'école ;
- à associer la communauté scolaire à l'élaboration d'un concept de porte-ouverte et à sa mise en œuvre ;
- à soutenir l'organisation et la réalisation de tels événements en y associant d'autres services de la Ville, notamment le service communication et le service marché et fêtes ;
- à faire une évaluation quantitative et qualitative de ces événements. »

Monsieur l'échevin Paul GALLES : déi gréng demandent l'organisation d'une journée portes ouvertes dans toutes les écoles fondamentales de la Ville. L'idée en soi est bonne, mais cela échappe à notre domaine de compétence. Suite à ma demande, la direction régionale m'a expliqué que la loi ne prévoit pas que le personnel enseignant soit tenu d'organiser une journée portes ouvertes. La demande d'organiser une journée portes ouvertes peut émaner du comité d'école. Une journée

portes ouvertes sera organisée prochainement dans le quartier de la Gare, car cela semble judicieux dans le contexte de la fusion à venir. La journée portes ouvertes dans le quartier de la gare est organisée par les écoles. Certaines écoles organisent une porte ouverte, d'autres sont plus réticentes pour diverses raisons. Si des parents nous contactent pour nous demander d'organiser une telle journée dans l'école de leur quartier, nous leur expliquons qu'ils peuvent adresser leur demande à l'école. Le collège échevinal se prononce donc en faveur du rejet de la motion déposée. Cependant, je peux vous proposer d'évoquer l'intérêt des parents pour l'organisation de portes ouvertes si je suis invité à la réunion des présidents d'école. Si les écoles ont besoin de notre soutien pour l'organisation d'une journée portes ouvertes, nous les aiderons volontiers.

Il a également été question de ce que nous pouvons faire en tant que Ville pour rendre notre école publique encore plus attrayante. Il s'agit d'une préoccupation que nous partageons. Dans le cadre d'une nouvelle approche en matière de numérisation, nous pouvons travailler à la poursuite de la construction de nos sites web et à la présentation des écoles, tout en évitant que des offres particulières de l'une ou l'autre école ne conduisent à davantage de tourisme scolaire.

Je partage la préoccupation qui sous-tend la présente motion, mais nous serons malheureusement contraints de la rejeter pour les raisons exposées ci-dessus.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Avant de réagir à la prise de position de Monsieur l'échevin Galles sur la motion que nous avons déposée, je voudrais brièvement justifier notre abstention lors du vote sur l'organisation scolaire.

Monsieur l'échevin Galles a répondu à presque toutes mes questions, et il faut saluer le fait que beaucoup de nos analyses soient partagées, mais cela ne nous suffit pas. Cela ne nous empêchera pas de travailler de manière constructive avec le collège échevinal au cours de l'année scolaire à venir et nous continuerons à faire part de nos idées et réflexions. L'année prochaine sera donc l'occasion de convaincre *déi gréng*, afin qu'ils puissent soutenir l'organisation scolaire 2026/2027.

Je prends note de l'explication de Monsieur l'échevin Galles concernant la motion que nous avons déposée. Face aux journées portes ouvertes organisées par les écoles privées, notre école publique manque d'attractivité. Nous devons exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à nous et négocier avec le MENJE à ce sujet. Je ne peux pas m'imaginer que le ministère interdise les journées portes ouvertes.

Des parents ont demandé l'organisation de journées portes ouvertes. Dans le cadre des PEP, des portes ouvertes sont organisées par les foyers scolaires. Si cela s'avérait effectivement impossible dans les écoles, la Ville pourrait organiser des journées portes ouvertes dans le cadre des PEP en collaboration avec les foyers scolaires. Une visite d'école sur place ne peut pas être comparée à une visite virtuelle. Les sites Internet doivent également être plus informatifs. Les parents veulent voir et sentir ce que l'école offre à leur enfant, ils veulent poser des questions au personnel enseignant et au personnel du foyer scolaire. La motion n'exige nullement que des journées portes ouvertes aient lieu dans toutes les écoles d'ici l'automne 2025, mais nous devrions nous fixer un objectif, un concept, afin d'avancer dans ce dossier.

Comme je ne connais pas la situation juridique exacte, je ne peux pas dire si la motion est sans fondement. C'est pourquoi je demande un vote. Je suis prête à élaborer ensemble une nouvelle motion lors d'une prochaine réunion de la commission scolaire, dans laquelle il serait précisé que l'école et le foyer scolaire planifient et mettent en œuvre ensemble une journée portes ouvertes.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Je ne peux que me rallier aux propos de Monsieur l'échevin Galles. De mon point de vue également, il semble clair que cela ne relève pas des compétences d'une commune, même si je trouve cela regrettable. Je ne peux que soutenir la proposition de Monsieur l'échevin Galles d'attirer l'attention, lors d'une prochaine réunion des présidents d'école, sur l'intérêt exprimé par des parents d'organiser des journées portes ouvertes. Je ne pense pas qu'il existe une concurrence entre les écoles privées et notre école publique se joue au niveau du marketing, de la communication (p.ex. la publicité dans des magazines) ou de l'organisation de journées portes ouvertes. Les raisons qui poussent les parents à opter pour une école privée sont différentes. Il serait trop long d'en parler ici. Nous devrions nous réjouir de l'existence d'une offre d'écoles privées, car elle profite à l'attractivité du site économique luxembourgeois et donc à nous tous. C'est pourquoi je plaide pour une meilleure acceptation.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Monsieur l'échevin Galles nous a présenté la situation légale. La demande inscrite dans la motion d'organiser des journées portes ouvertes dans nos écoles a néanmoins du sens, car la possibilité existe d'entamer un dialogue avec les instances compétentes. Lorsque Monsieur l'échevin Galles et Monsieur le conseiller Radoux parlent de volonté de dialogue, on peut en déduire qu'ils sont d'accord, sinon avec la forme, du moins avec le fond de la motion. En ce qui concerne le magazine « City », nous ne devrions pas y faire la promotion des écoles privées, ni de notre école publique.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En ce qui concerne la dernière remarque de Monsieur le conseiller Boisante, je ne peux qu'être d'accord. Nous essayons toujours de faire les choses correctement, mais il peut arriver qu'une erreur soit commise. Nous sommes également d'avis qu'il ne faut pas opposer les écoles privées et l'école publique. Nous avons besoin des deux offres. Nous visons toujours l'objectif d'avoir la meilleure offre scolaire possible. Tant Monsieur l'échevin Galles que son prédécesseur, Madame Colette Mart, ont toujours pu compter sur notre soutien, et c'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre travail. La diversité fait du bien à notre société et témoigne également de l'ouverture de notre société.

La motion déposée par le groupe déi gréng est rejetée par les voix de la majorité DP-CSV. Les représentants des groupes déi gréng, LSAP, déi Lénk et ADR se sont prononcés en faveur de la motion.

V. CIRCULATION

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je voudrais m'attarder brièvement sur plusieurs règlements de la circulation importants qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui.

Les travaux de construction au centre-ville étant terminés, les bornes escamotables dans la rue du Fossé seront opérationnelles à partir du 21 juin. Elles seront abaissées le matin de 6 à 10 heures, afin de permettre l'accès aux fournisseurs.

Le règlement de circulation portant le numéro 63e/2025/3-36 comprend des mesures d'apaisement du trafic visant à bannir le trafic de transit des quartiers de la ville, comme annoncé dans la déclaration échevinale. Les mesures ont été présentées aux citoyens des quartiers de Merl, Hollerich et Limpertsberg et seront mises en œuvre à partir du 7 juillet dans le cadre d'une phase test. Des flyers contenant des informations seront distribués aux ménages dans les

quartiers mentionnés. Ces mesures auront notamment pour conséquence que les écoliers ne seront plus transportés en bus jusqu'au foyer scolaire de la rue Adam Roberti, mais s'y rendront à pied. À partir du 7 juillet, un chemin piétonnier provisoire sera aménagé et la mise en œuvre définitive suivra dans les mois à venir.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je tiens d'abord à saluer le fait que Monsieur l'échevin Goldschmidt ait brièvement expliqué les principaux règlements de circulation sur lesquels nous sommes appelés à nous prononcer aujourd'hui. Il serait judicieux de conserver cette approche.

Le groupe *dei gréng* se félicite du fait que la rue du Fossé soit enfin fermée à la circulation de transit. Les riverains, les services de secours, les fournisseurs (de 6h à 10h) ainsi que les cyclistes en seront exemptés. Un bref retour en arrière : En 2020 déjà, *dei gréng* avaient déposé une motion dans laquelle nous nous prononcions en faveur de la fermeture de la rue du Fossé au trafic de transit et de l'installation de bornes escamotables. Dans le rapport analytique, on peut lire qu'à l'époque, tout le monde au sein du conseil communal n'était pas convaincu du bien-fondé d'une telle mesure. Cinq ans se sont écoulés depuis lors. Nous espérons que la réglementation soumise au vote aujourd'hui sera adoptée à l'unanimité et nous souhaiterions que les propositions que nous avons faites puissent être mises en œuvre plus tôt et plus rapidement. Nous estimons que le collège échevinal aurait pu mettre en œuvre cette mesure bien plus tôt et plus facilement, sans devoir attendre la fin des travaux au centre-ville. Néanmoins, nous sommes heureux que cette mesure soit mise en œuvre.

Dans le cadre de la discussion sur l'installation de bornes dans le secteur de la place des Bains (en direction de la rue Beaumont), j'avais signalé que les cyclistes avec des vélos-cargos ou des remorques de vélo avaient des difficultés à passer entre les bornes. J'avais demandé de vérifier s'il était possible d'espacer un peu plus les bornes ou de faire en sorte qu'à certaines heures, toutes les bornes ne soient pas levées. Il semble toutefois que la distance entre les bornes soit restée la même et que le problème persiste. Des cyclistes ont déjà été blessés en roulant sur les bornes qui se relevaient après le passage d'un bus. Serait-il techniquement possible d'équiper les bornes de capteurs qui empêcheraient les poteaux de se relever dans des situations pareilles ?

Le groupe *dei gréng* soutiendra les mesures de modération du trafic pour les quartiers de Merl et de Hollerich. Si les mesures proposées sont bien celles qui nous ont été présentées en commission de la mobilité urbaine, nous estimons qu'une phase de test est la bonne approche, même si nous aurions souhaité des mesures plus ambitieuses. Cependant, si la Ville est sérieuse dans la mise en œuvre du plan de mobilité et si elle veut atteindre une répartition modale de 51 % pour la mobilité durable, les mesures proposées ne suffiront pas. Des mesures supplémentaires seront nécessaires pour renforcer les transports publics et inciter davantage de citoyens à passer à la mobilité douce.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe se réjouit également du fait que Monsieur l'échevin Goldschmidt ait fourni des explications préalables au sujet des règlements de circulation soumis au vote. Comme d'habitude, nous ne soutiendrons pas les différents règlements qui comportent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers.

Il va de soi que des mesures de modération du trafic sont nécessaires dans le centre-ville, notamment dans l'intérêt des commerçants. Mais de nombreux commerçants sont sceptiques. Les surfaces désormais disponibles ne seront pas utilisées pour aménager des terrasses pour les restaurants et les cafés. Si l'on veut défendre les intérêts des commerçants, il faut aussi les écouter. Néanmoins, nous saluons le fait qu'après de longs travaux aux abords de la place Guillaume

II, des poteaux escamotables soient maintenant installés dans la rue du Fossé. Quels sont les plans pour les travaux dans la rue Notre-Dame ?

Nous soutiendrons les mesures de modération du trafic pour les quartiers de Merl et de Hollerich. Cependant, nous aurions également souhaité des mesures supplémentaires. Une phase de test sera lancée. Quand un premier bilan sera-t-il dressé ?

En raison du chantier du boulevard P. Frieden, ni les piétons ni les cyclistes n'auront accès à la « partie surélevée de la voie publique du côté sud ». Les cyclistes devront-ils mettre pied à terre et pousser leur vélo ? Qu'est-il prévu pour les cyclistes et les piétons ?

Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT : Je remercie Messieurs les conseillers Benoy et Boisante de leurs remarques et je me réjouis des éloges exprimés.

Nous avons toujours souligné que les poteaux escamotables annoncés seraient installés après l'achèvement des travaux importants réalisés au centre-ville. Le contrôle d'accès des véhicules autorisés se fait de manière centralisée 24 heures sur 24. Les bornes n'ont pas seulement pour fonction d'apaiser la circulation, mais sont également en mesure de prévenir efficacement des attaques terroristes impliquant des véhicules.

En ce qui concerne la distance entre les bornes dans le secteur de la place des Bains en direction de la rue Beaumont, j'avais déjà posé la question à notre service compétent. La distance entre les bornes est de 70 centimètres, comme le prévoit la réglementation. La distance entre les bornes dans le secteur de la rue du Fossé est identique. Nous allons vérifier si la distance est trop étroite pour les vélos-cargos et les vélos avec remorque ou s'il suffit qu'ils roulent plus lentement à cet endroit. Je renverrai cette demande à nos services.

Dans le cadre de l'annonce de l'installation de bornes escamotables, nous nous sommes adressés aux commerçants pour savoir quelles étaient leurs idées. Lors de notre première enquête, tous les commerçants, à l'exception de deux, se sont prononcés contre l'installation de bornes escamotables. Je me réjouis du fait que les bornes dans le secteur de la rue du Fossé soient mises en service à partir de samedi prochain, car pas plus tard que vendredi dernier, lorsque des milliers de personnes étaient présentes en ville à l'occasion de la Fête de la musique, il y avait tout de même des automobilistes qui circulaient dans la rue du Fossé, même s'il n'était possible d'avancer que lentement. Une ligne de bus passera encore par la rue du Fossé. Un panneau indique que lorsqu'un véhicule est autorisé à passer, aucun autre véhicule ne doit le suivre. Dans la rue Philippe II, nous avons eu le cas d'un automobiliste qui voulait suivre un bus lorsque la borne s'est relevée. L'automobiliste n'a pas été blessé, mais son véhicule a été considérablement endommagé.

Les mesures de modération du trafic dans les quartiers mentionnés sont d'abord introduites dans le cadre d'une phase de test. Le conseil communal est appelé à se prononcer sur les règlements temporaires afférents. Un premier bilan sera dressé au bout de six mois. S'il s'avère qu'une des mesures entraîne des situations chaotiques, nous pourrions réagir rapidement, car il s'agit d'une réglementation temporaire. Si, au bout de six mois, il s'avère que les mesures ont fait leurs preuves et que la nouvelle réglementation a été bien acceptée par les citoyens, des installations définitives pourront être mises en place. D'autres quartiers suivront au fur et à mesure. Les citoyens des différents quartiers seront informés et la commission consultative compétente sera saisie des propositions.

Il nous tient également à cœur que le site économique de Luxembourg fonctionne bien. L'objectif doit donc aussi être

de renforcer les transports publics au niveau national, afin que le plus grand nombre possible de personnes venant de loin aient la possibilité de se passer de la voiture. De nombreuses personnes font jour après jour trois à quatre heures de route (aller et retour) avec leur voiture pour venir travailler au Luxembourg. Il est important que nous offrions à ces personnes des alternatives de transport intéressantes. En collaboration avec les autorités nationales compétentes, nous allons examiner où des améliorations peuvent être apportées. Si nous fermions hermétiquement les quartiers à la circulation, le trafic de bus et le trafic individuel resteraient limités aux axes principaux, ce qui pourrait entraver le flux de circulation. Dès que nous disposerons des résultats d'un premier bilan, nous serons heureux de les présenter et d'en discuter au sein de la commission consultative compétente.

Les règlements de circulation qui entraînent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers sont approuvés, les représentants du LSAP s'abstenant. Les autres règlements temporaires et modifications définitives du règlement municipal de circulation sont approuvés à l'unanimité.

VI. CONVENTIONS

- 1) La Ville acquiert auprès de la société « City Properties s.à r.l. »
 - l'immeuble dénommé « City Hotel » sis 1, rue de Strasbourg (terrain de 2,45 ares) avec 32 chambres, 3 salles de réunion, un local commercial au rez-de-chaussée, une salle de consommation et une petite cuisine au premier sous-sol ainsi que le mobilier complet ;
 - 10 emplacements de stationnement au sous-sol de la « Résidence Plaza-Liberty » sise 12-16, rue Joseph Junck et 5, rue de Strasbourg.

La société « City Properties s.à r.l. », qui exploite actuellement l'hôtel, s'engage à libérer l'immeuble au plus tard le 31 août 2027. Jusqu'à cette date, elle pourra poursuivre son activité actuelle en prenant en charge tous les frais d'entretien du bâtiment. Le vendeur devra en outre accorder à la Ville, sur demande, 600 nuitées gratuites (sans petit-déjeuner). La Ville pourra réserver jusqu'à huit chambres à la fois. Une fois ce contingent épuisé, l'exploitant devra accorder à la Ville une réduction de 20 % sur le prix affiché par chambre et par nuitée (sans petit-déjeuner).

Prix : 9.500.000 €, dont 7.600.000 € (80 %) après la signature du contrat et 1.900.000 € (20 %) dans le mois qui suit la remise des clés à la Ville. 3.000.000 € sont à imputer sur le poste budgétaire « Acquisition de terrains » et 6.500.000 € sur le poste budgétaire « Acquisition d'immeubles bâtis » du budget 2025 et des années suivantes. Des crédits supplémentaires de 3.000.000 € sur l'article budgétaire « Acquisition de terrains » et de 4.600.000 € sur l'article budgétaire « Acquisition d'immeubles bâtis » sont à voter par le conseil communal au budget 2025. But : utilité publique (réalisation de projets d'intérêt social).

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : La Ville acquiert l'immeuble dénommé « City Hotel » ainsi que 10 places de parking y afférentes dans la « Résidence Plaza-Liberty ». Ces biens immobiliers ont été mis en vente sur le marché libre. La Ville profite de l'occasion pour acquérir un bâtiment situé au centre-ville, qui répond aux besoins actuels et probablement

futurs de la Ville. Le prix d'achat de 9.500.000 €, qui correspond au prix d'une expertise externe, est tout à fait équitable. La Ville acquiert le bâtiment sans fonds de commerce. Le bâtiment a été rénové il y a douze ans et répond aux normes en vigueur.

L'entrée en jouissance du bâtiment par la Ville aura lieu le 1^{er} septembre 2027. Le propriétaire actuel pourra poursuivre son activité commerciale jusqu'à fin août 2027 sans devoir payer de loyer. En contrepartie, il devra entretenir le bâtiment à ses frais, prendre en charge tous les frais d'assurance, garantir à la Ville 600 nuitées gratuites et, au-delà de ce contingent, accorder une réduction de 20 % sur le prix affiché par chambre et par nuit. Ce nombre de nuitées est impressionnant, sachant que la période de transition d'ici à septembre 2027 s'étend sur seulement 27 mois. Si l'on exclut les jours de repos, cela représente 864 nuitées, dont environ 600 gratuites pour la Ville.

L'achat de ce bâtiment, protégé au niveau communal, souligne la sensibilité de la Ville pour le patrimoine bâti tout en témoignant de la volonté de la Ville de développer les quartiers. Lors de l'avant-dernière séance du conseil communal, il avait été décidé d'acquérir le bâtiment dénommé « The Bridge » ainsi qu'une série d'appartements dans le cadre du PAP « Brooklyn » à Bonnevoie. L'office social et le commissariat de police y seront installés dans le but de dynamiser le quartier et de le rendre plus sûr. D'autres exemples allant dans le même sens pourraient être cités. Le présent dossier semble également s'inscrire dans cette stratégie.

Le réaménagement de la partie supérieure de la rue de Strasbourg avait débuté en mars 2023. Le réaménagement et la mise en place d'une zone 20 km/h placent le visiteur au centre de l'attention. Des restaurants et des cafés ont aménagé des terrasses, le quartier a connu un renouveau. Les mesures prises semblent porter leurs fruits, car il y a un intérêt croissant de la part des propriétaires à investir dans la rénovation des maisons et à proposer de nouvelles activités.

En 2024, la Ville a commandé une étude au bureau belge *UPcity*, qui est spécialisé dans l'accompagnement stratégique, dans le but de rendre le quartier de la Gare plus attrayant. Pas plus tard qu'aujourd'hui, nous lisons dans le cadre de la convention signée entre la Ville et l'association « Luxembourg Confederation » que dans le cadre du « Forum des franchises », on essaie d'attirer de grandes entreprises internationales et des franchises à Luxembourg. Dans ce contexte, l'importance des actions de promotion pour le quartier de la Gare a également été soulignée. Depuis la mi-mars et jusqu'à sa nouvelle affectation, le rez-de-chaussée du « City Hotel » accueille le projet « Espace en flux », qui associe histoire et design. Les vitrines du rez-de-chaussée actuellement inoccupé sont mises en valeur par des illustrations de la designer Ruth Lorang et racontent l'histoire passionnante du bâtiment.

Le bâtiment a été conçu en 1933 par les architectes Jacques Haal et Jean Mackel, mais pour diverses raisons, il n'a été construit qu'en 1949. C'est en 1951 que le « City Hotel » a ouvert ses portes. Le va-et-vient d'hôtels dans la ville est tout à fait normal. Lorsque de nouveaux hôtels de plus grande capacité sont construits à d'autres endroits, il arrive souvent que des hôtels plus petits et plus anciens ferment leurs portes. Dans le quartier de la Gare, l'hôtel Alfa a récemment rouvert ses portes, l'« Hotel Central Molitor » est en construction et d'autres hôtels sont en projet. Il est toujours dommage qu'un établissement traditionnel ferme ses portes, mais on ne peut pas forcément en déduire la fin d'une activité. Les chambres du « City Hotel » peuvent être utilisées à court terme par la Ville jusqu'à la fin du mois d'août en tant que logements d'urgence procurés par l'Office social. L'acquisition dudit bâtiment se fait dans l'intérêt de la réalisation de projets sociaux. En commission, il a été proposé que, le moment venu, lorsque la Direction Affaires sociales aura élaboré un

plan de gestion pour le bâtiment, la commission sociale et la commission du patrimoine en soient saisies dans le cadre d'une réunion conjointe. Je propose que la commission du développement urbain et économique y participe également.

Les nombreuses bonnes initiatives mises en place dans l'intérêt de la revitalisation du quartier de la Gare devraient être coordonnées entre elles. Le quartier continue à se développer : on peut citer les projets « Nei Hollerich », « Paul Wurth » et « Porte de Hollerich » ainsi que le PAP « Acierie ». Avec la mise en œuvre des projets mentionnés, la rue de Strasbourg jouera géographiquement le rôle de « Grand-Rue » dans le quartier de la Gare. Nous ne devons en aucun cas perdre de vue ce développement urbain, et il convient de travailler de manière coordonnée sur cet avenir si nous voulons garantir une utilisation durable du bâtiment du « City Hotel ». De par sa situation d'angle, le bâtiment deviendra un pivot de la rue de Strasbourg et de la place de la Gare.

Je ne peux donc que féliciter la Ville pour l'achat de ce bâtiment. J'attends de son utilisation qu'elle soutienne les mesures positives prises dans les environs pour continuer à animer et à sécuriser le quartier de la gare. Pourquoi ne pas lancer un concours d'idées pour s'assurer que le bâtiment soit entretenu et utilisé de manière à devenir un pôle d'attraction du quartier de la Gare après 2027 ? L'esprit d'entreprise initial que M. Renquin avait montré en 1894 en y ouvrant le Casino de la Gare devrait également se retrouver dans le nouveau projet.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Monsieur le conseiller Philippart a déjà évoqué l'histoire du bâtiment, qui est situé à un endroit très central, à proximité directe de la place de la Gare, et le contenu de la présente convention.

Jusqu'à ce que l'hôtel devienne entièrement la propriété de la Ville, 600 nuitées gratuites sont accordées à la Ville. Un maximum de 8 chambres pourront être occupées en même temps. Il est prévu d'utiliser les chambres comme hébergements d'urgence, par exemple pour des personnes qui ont fait l'objet d'un déguerpissement. Au-delà, il manque toutefois un concept. L'une ou l'autre piste a été évoquée en commission, mais aucun concept n'a été présenté.

Comme on entend souvent dire que la capitale manque de chambres d'hôtel, j'ai du mal à comprendre qu'il soit prévu d'affecter un hôtel fonctionnel à une autre utilisation. L'idée de créer une sorte d'école hôtelière dans le bâtiment a été avancée. La question se pose de savoir si c'est à la Ville de gérer un hôtel ou une école hôtelière. Ces pistes n'entrent pas en ligne de compte à mon avis.

Pour l'acquisition du bâtiment, les documents dont nous disposons mentionnent comme objectif l'utilité publique, « à savoir dans l'intérêt de la réalisation de projets d'intérêts sociaux ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Nous avons déjà souvent parlé de la nécessité d'offres supplémentaires. Dans ce contexte, il a souvent été question d'une offre Housing First supplémentaire. Il me semble toutefois douteux que l'emplacement soit le bon pour y aménager des logements Housing First à grande échelle, également parce que des travaux de rénovation seraient nécessaires pour pouvoir utiliser les chambres d'hôtel comme logements Housing First. La question se pose également de savoir avec quel acteur social la Ville envisage de collaborer. Il y a certainement des projets intéressants qui seraient possibles ici, et on peut tout à fait imaginer que plusieurs acteurs puissent être actifs dans le bâtiment, comme des artistes et des associations, par exemple. Vu l'absence d'un concept, nous nous abstenons lors du vote. Nous espérons qu'un concept concret sera rapidement élaboré et présenté lors d'une réunion conjointe des commissions consultatives, comme l'a proposé Monsieur le conseiller Philippart.

Madame Antónia AFONSO (LSAP) : Notre groupe est toujours favorable aux projets sociaux. Nous soutenons donc également ce projet. Je voudrais cependant poser plusieurs questions. Quels sont les projets envisagés pour l'immeuble « City Hotel » après 2027 ? Quels projets y seront mis en œuvre d'ici la reprise du bâtiment par la Ville de Luxembourg ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je remercie tous les intervenants de leur prise de position. Monsieur le conseiller Philippart a évoqué en détail l'importance du projet. Je remercie également Mesdames les conseillères Brömmel et Afonso de leurs remarques et questions critiques.

Au début de l'année 2025, la possibilité s'est présentée d'acquérir ce bâtiment intéressant dans l'une des plus belles avenues de notre pays. Nos services se sont rendus sur place et ont effectué une visite afin d'examiner de près l'état du bâtiment. Ils ont pu nous confirmer que le bâtiment est en bon état et que des travaux de rénovation ont déjà été effectués par le propriétaire. Tant le collège échevinal que les services sont parvenus à la conclusion, au vu des besoins existants, qu'il s'agissait d'une bonne opportunité pour la Ville et que le prix était également correct. Le propriétaire de l'hôtel a décidé de le fermer et de le mettre en vente. Il n'y avait à ce moment-là aucune personne intéressée par la reprise de l'hôtel. Étant donné que l'hôtel accueille de nombreux clients et que la Ville ne dispose pas encore d'un projet achevé en ce qui concerne l'utilisation du bâtiment, nous avons convenu avec le vendeur de ne pas licencier le personnel et de laisser l'hôtel fonctionner encore deux ans. Une solution transitoire a pu être négociée. Les nuitées accordées à la Ville sont importantes pour nous – et pas seulement pour pouvoir offrir un hébergement d'urgence en cas d'expulsion. Au cours des deux prochaines années, nous pourrions recourir à des chambres d'hôtel pour loger les locataires qui doivent quitter temporairement leurs logements sociaux en raison de travaux de rénovation. Il reste à discuter de l'utilisation future du bâtiment après 2027. De nombreuses possibilités peuvent être envisagées et je suis certain que nous parviendrons à mettre sur pied un projet intéressant. Si la Ville investit ici, c'est aussi un bon signe pour les autres investisseurs. « *Mir gleewen un d'Gare !* »

La convention est approuvée, les représentants du groupe déi gréng s'abstiennent.

- 2) La Ville acquiert de la société « Mühlenweg Development s.à r.l. » un terrain à bâtir d'une surface de 14,79 ares et la « Résidence Urban Haven » à construire sur ce terrain, comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée, 4 étages et un 5^e étage en retrait. Le bâtiment disposera de 113 chambres, réparties en 11 unités de coliving (chacune avec cuisine et salle de séjour). 23 places de parking, dont deux pour personnes à mobilité réduite, ainsi que 113 emplacements pour vélos seront créés.

Le prix est de 32.500.000 €. La part terrain d'un montant de 15.000.000 € est couverte par l'article « Acquisition de terrains » du budget 2025. Un crédit supplémentaire de 15.000.000 € est à voter par le conseil communal au budget 2025. La part construction d'un montant de 17.500.000 € est couverte par l'article « Acquisition d'immeubles bâtis ». Sur ce montant, 3.500.000 € sont à charge du budget 2025 et 14.000.000 € à charge du budget 2026. Un crédit supplémentaire de 3.500.000 € est à voter par le conseil communal au budget 2025. But : utilité publique (mise en œuvre du PAG, création de logements à coût modéré dans un contexte de pénurie de logements).

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Nous saluons les investissements dans la création de logements abordables

dans un contexte de pénurie de logements. Cependant, comme pour la convention précédente, nous regrettons l'absence d'un concept et d'informations sur les critères d'attribution des logements ainsi que sur leur gestion. Il y a quelques mois, le conseil communal avait été saisi d'un autre projet de VEFA à Dommeldange, qui concernait également des unités de coliving, et nous avons demandé alors également des informations sur la gestion des logements. Nous avons soulevé les mêmes questions en commission.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Nous aussi, nous saluons le projet. Il faut davantage de logements en mains publiques. De tels projets sont importants pour lutter contre la crise du logement. Le projet répond aux besoins d'une population jeune et mobile qui commence sa carrière professionnelle, veut être autonome ou souhaite s'installer à Luxembourg-Ville. Le partage de certaines pièces, comme la cuisine et le salon, permet une utilisation plus efficace de l'espace et favorise la cohésion sociale.

Dans le dossier, il est question de « logements à coût modéré » et non de « logements abordables ». Alors que le Pacte logement 2.0, en vigueur depuis 2022, définit précisément ce qu'il faut entendre par « logement abordable » (limites de prix, groupes cibles, lien social), il est beaucoup moins clairement défini ce qu'il faut entendre par « logement à coût modéré ». Il n'y a donc aucune garantie qu'il s'agisse effectivement de logements abordables pour des personnes à revenus faibles ou modestes. De plus, la loi ne mentionne pas explicitement le terme « coliving », de sorte qu'il n'existe pas de règles claires sur la manière dont ces formes de logement doivent être intégrées dans les catégories de logements abordables. Est-il garanti que ces logements coliving seront considérés comme des logements sociaux et abordables ? Comment le loyer sera-t-il réglementé et contrôlé ? Y a-t-il, comme le prévoit le Pacte logement 2.0, un engagement à long terme sur des critères sociaux ? Comment les logements de coliving seront-ils gérés ?

Notre groupe approuvera l'acquisition de ce bien immobilier, car il s'agit d'une étape importante, mais nous attendons également que soit clairement définie, dans une étape ultérieure, la manière dont ce projet contribuera concrètement à détendre le marché du logement et comment les garanties sociales seront ancrées.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Nous saluons le projet ainsi que la création d'unités de coliving. Il contribuera à détendre le marché du logement, même s'il ne s'agit que d'une goutte d'eau dans l'océan.

Je tiens à souligner une fois de plus que, lors de l'acquisition de biens immobiliers d'un prix supérieur à 10 millions d'euros, la Ville devrait faire réaliser une expertise indépendante, afin de savoir si le prix à payer est réaliste.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : La commission consultative compétente s'est penchée sur ce projet. Dans ce cadre, les questions qui viennent d'être posées au sujet de la gestion des logements, des loyers et des critères d'attribution ont également été soulevées. Les représentants des services communaux nous ont expliqué qu'ils travaillaient à l'élaboration de propositions au collège échevinal. Ils ont laissé entendre qu'un appel d'offres pourrait être lancé pour la gestion des logements coliving. Étant donné que ce projet est une première, j'ai proposé, en tant que président de la commission, qu'avant que les différents concepts ne soient entièrement élaborés et soumis au vote du conseil communal dans leur version définitive, nous ayons une discussion informelle au sein de la commission – suffisamment tôt pour que de bonnes propositions puissent encore être prises en considération.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il s'agit également d'un projet pour lequel le vendeur nous a contactés.

Nous avons pu constater qu'un permis de construire avait déjà été délivré. Nous avons examiné les plans de construction et mené une réflexion sur les groupes cibles. Parmi les idées avancées, il y avait la création de logements pour les jeunes qui viennent au Luxembourg pour travailler ou pour créer une start-up, pour les personnes qui sont prêtes à partager des pièces comme la cuisine et le salon. Mais nous ne voulions pas encore nous engager, car après le début des travaux, il faudra encore attendre deux à trois ans avant que le bâtiment ne soit achevé. Nous aurons donc tout le temps de réfléchir au partenaire avec lequel nous voulons travailler. La Ville ne créera certainement pas de service spécifique pour la gestion des logements. Nous aurons l'occasion d'échanger des idées en interne et au niveau des commissions, et je suis convaincu que nous prendrons la bonne décision. A priori, nous n'envisageons pas de créer des logements sociaux ici, car nous estimons que le projet ne s'y prête pas. Depuis que les informations sur le projet ont commencé à circuler, j'ai déjà été contacté par des associations qui s'engagent pour que les jeunes puissent se loger à moindre coût à l'avenir. Les loyers des petites chambres sur le marché libre sont excessivement élevés. Les logements de coliving seront bien desservis par les transports publics. Le projet prévoit 113 emplacements pour vélos et quelques emplacements pour les voitures.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Ai-je raison de penser que les questions relatives à la gestion des logements et aux loyers seront traitées ultérieurement ? Ai-je bien compris qu'il ne s'agit pas de créer des logements sociaux, mais des logements moins chers pour les jeunes, et que les critères d'attribution seront définis en temps voulu ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : En tout cas, nous ne mettrons pas un appartement à la disposition d'une association à 100 € pour qu'elle le loue ensuite à 1.000 €. Le projet sera développé en toute transparence. L'objectif est de créer une nouvelle offre de logement. Nous avançons ici en terrain inconnu. La Ville est donc dans une situation où elle peut jouer un rôle de précurseur et développer un projet intéressant.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous avons été approchés déjà par des associations qui sont intéressées à proposer de tels logements à leurs collaborateurs. La Ville dispose déjà d'un certain nombre de chambres, par exemple au Grund et également sur d'autres sites, qu'elle loue via une association d'étudiants. L'association doit rendre compte des loyers qu'elle demande. Avant qu'une version définitive du projet ne soit disponible, nous aurons l'occasion d'en discuter au sein des commissions consultatives.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 3) Deux particuliers cèdent gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une surface de 5 centiares dans la rue de Clausen. But : régularisation foncière.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 4) La Ville acquiert auprès du « Kierchefong » (*Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique*) deux biens immobiliers d'une superficie respective de 3,63 ares (« place (occupée) bâtiment à habitation ») et de 0,05 ares (« place ») au Bissertweg. Prix : 1.150.000 €. But : utilité publique (mise en œuvre du PAG, réalisation de projets d'intérêt public : installation d'une école de musique).

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : C'est avec grand plaisir que j'ai appris qu'il est prévu d'installer une école

de musique locale sur ce site. Connaissant le manque de locaux pour l'enseignement musical auquel est confronté le Conservatoire, je ne peux que saluer l'acquisition de ces biens immobiliers. L'école de musique sera-t-elle installée dans le bâtiment existant ou un nouveau bâtiment est-il prévu ? Quel est l'état d'avancement de ce projet ?

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Je ne peux que me rallier aux propos de Madame la conseillère Reyland. Nous sommes ravis d'apprendre qu'une école de musique y sera installée. Le quartier du Grund s'y prête parfaitement, car il est central et calme, et offre donc un bon environnement d'apprentissage, tout en étant bien desservi par les transports en commun. S'agit-il de l'ancienne école ou du bâtiment adjacent ? Sait-on déjà combien de classes pourront y être installées ? Quand le bâtiment pourra-t-il être mis en service ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il s'agit du bâtiment situé à côté de l'école. Nous sommes également heureux d'avoir enfin trouvé un accord avec le « Kierchefong », d'autant plus que la Ville s'occupe de ce bâtiment depuis 20 ou 30 ans déjà. Il y a une vingtaine d'années, la Ville avait fait réaliser de simples travaux de rénovation. Le bâtiment est actuellement utilisé comme centre culturel ou pour des répétitions de théâtre et de chant, mais il ne répond plus aux exigences de sécurité actuelles. Des travaux importants doivent être entrepris. Nous ne pouvons les réaliser que si nous sommes propriétaires du bâtiment. Étant donné que le bâtiment est situé dans un secteur protégé, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il soit démolé. Ceux qui ont déjà vu l'intérieur du bâtiment savent qu'une rénovation de grande envergure est nécessaire. Actuellement, le bâtiment ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il est en effet prévu que l'école de musique s'y installe, mais elle ne pourra pas utiliser le bâtiment de manière exclusive. Actuellement, un certain nombre d'associations y utilisent des locaux. La commission culturelle peut volontiers se rendre sur place afin de se faire une idée des travaux nécessaires. L'objectif est d'adapter le bâtiment aux besoins actuels tout en conservant son caractère.

La convention est approuvée à l'unanimité.

5) La Ville acquiert

- de la société « Marial immobilière s.a. » un terrain (« place ») d'une superficie de 89,44 ares au Val des Bons-Malades (numéro cadastral 535/5062) ;
- de la société « L'Immobilier du Quartier K s.a. » un terrain (« place ») d'une superficie de 151,17 ares au Kirchberg (numéro cadastral 535/4835) ;
- de la société « Marial immobilière s.a. » ainsi que de la société « L'Immobilier du Quartier K s.a. » plusieurs terrains d'une superficie totale de 139,46 ares, situés aux abords de la rue de Saint-Vith, de la rue Jean-Pierre Sauvage, du Val des Bons-Malades et du lieu-dit Schoettermarial.

Prix : 39.000.000 €, dont 14.500.000 € pour la société « Marial Immobilière s.a. » et 24.500.000 € pour la société « L'Immobilier du Quartier K s.a. ». Un crédit supplémentaire de 39.000.000 € est à voter par le conseil communal. But : utilité publique (mise en œuvre du PAG dans une zone à urbaniser).

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 6) La Ville vend à deux particuliers une maison (1,57 ares) sise 94a, rue Schetzel. Prix : 502.449,74 €. En contrepartie du droit d'emphytéose, une redevance annuelle de 562,30 € (indexée) est due. L'acte notarié correctif corrige le montant de la redevance annuelle indiqué dans l'acte du 7 mai 2025, approuvé par le conseil communal le 12 mai 2025.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 7) Convention entre la Ville et l'association Luxembourg Confederation : La Ville entretient depuis plusieurs années une collaboration fructueuse avec la Luxembourg Confederation dans le cadre de ses actions visant à promouvoir le commerce local et international, à soutenir la compétitivité des entreprises et à renforcer l'attractivité du Luxembourg. Par la présente convention, la Ville formalise sa collaboration avec ladite association, afin de renforcer les échanges et d'offrir un cadre propice à la croissance d'activités commerciales et économiques sur le territoire de la capitale. La convention a une durée de trois ans. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et prend fin automatiquement le 31 décembre 2027. Après cette date, une nouvelle convention pourra être négociée. Les prestations à fournir par la Luxembourg Confederation comprennent :

- a) l'organisation d'un forum destiné à informer les entreprises internationales sur les opportunités d'implantation au Luxembourg, en particulier à Luxembourg-Ville (budget : 60.000 € par an pour les années 2025 et 2027) ;
- b) la promotion des services de la Ville auprès des membres de la Luxembourg Confederation par le biais d'événements de networking (budget : 5.000 € par an) ;
- c) la participation de représentants de la Ville à des voyages à des foires internationales organisées par la Luxembourg Confederation ;
- d) l'information sur les nouvelles législations, les données économiques et autres actualités liées au commerce (budget pour les points c et d : 27.000 € par an) ;
- e) le soutien à l'organisation du « Retail Forum », un événement phare pour le secteur commercial au Luxembourg ; le forum offre une plateforme unique pour découvrir les dernières innovations, échanger des connaissances et discuter des tendances émergentes lors de tables rondes avec des experts renommés (budget : 35.000 € par an, à condition que l'événement se déroule sur le territoire de la Ville de Luxembourg).

Le budget annuel maximum est de 127.000 € pour l'année 2025, 67.000 € pour l'année 2026 et 127.000 € pour l'année 2027. Le but de la convention est de stimuler le secteur économique et de favoriser le développement du commerce à Luxembourg-Ville.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Par cette convention avec l'association Luxembourg Confederation, la Ville formalise une collaboration de longue date, afin de promouvoir le commerce local et international, de soutenir la compétitivité des entreprises et de renforcer l'attractivité du Luxembourg.

Environ 60.000 € par an sont consacrés à l'organisation d'un « Forum des Franchises », qui informe les entreprises internationales sur les possibilités de s'implanter au Luxembourg et en particulier sur le territoire de la capitale. En commission, j'avais demandé si cet événement représentait aussi une

valeur ajoutée pour les entreprises locales. On m'a expliqué que tel était le cas, car toutes les entreprises y recevront des informations intéressantes, ce qui permettra d'attirer de nouvelles entreprises et de lutter contre les locaux commerciaux vacants.

déi gréng soutiendront cette convention, mais souhaitent souligner que la Ville devra se donner les moyens d'attirer non seulement des commerces internationaux, mais aussi des commerces locaux, qui font le charme d'une ville et qu'il faut fidéliser. Pour y parvenir, il faut fixer les bonnes priorités. En outre, la Ville doit jouer un rôle proactif pour lutter contre les locaux commerciaux vacants, notamment en prenant des mesures d'aménagement urbain, en revalorisant les places publiques et en achetant des locaux commerciaux pour les louer dans le but de renforcer le commerce local.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous soutiendrons également cette convention, car le commerce local doit être soutenu. Certes, il est important d'attirer de grandes marques internationales au Luxembourg, car elles peuvent être des pôles d'attraction, mais il ne faut pas oublier le fonctionnement des marques franchisées. Leur chiffre d'affaires se développe à raison de 5 à 10 %, ce qui permet à de nombreuses grandes marques de payer des loyers élevés. Les commerces locaux n'ont pas cet énorme avantage. Il serait important d'informer nos commerçants locaux sur la manière dont ils peuvent eux-mêmes créer des franchises. La Ville investit 60.000 € par an pour renforcer l'attractivité de notre ville, mais elle ne devrait pas oublier de promouvoir notre commerce local. La signature d'une convention avec la Luxembourg Confederation est une initiative intéressante, mais nous ne devons pas seulement penser à l'international, mais aussi au local. J'aurais apprécié que le commerce local soit davantage pris en considération dans la convention.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je remercie les deux orateurs de leurs prises de position constructives et critiques. Il va de soi que le soutien fourni au commerce par la Ville ne se limite pas à des actions dans le cadre de la présente convention. La collaboration avec la Luxembourg Confederation existe depuis de nombreuses années et est institutionnalisée par cette collaboration. En étroite collaboration avec l'Union commerciale, la Luxembourg Confederation, le ministère des Classes moyennes ainsi que la Chambre de commerce, nous travaillons dans le sens d'une simplification administrative afin que les acteurs intéressés par l'ouverture d'un commerce ne se heurtent pas à des obstacles administratifs. Avec la présente convention, nous nous dotons d'un instrument intéressant dans ce sens. La convention comprend entre autres l'organisation d'un « Forum des franchises » bisannuel. Les entreprises franchisées doivent connaître le Luxembourg et recevoir des informations sur les chemins courts au Luxembourg, qui peuvent être intéressants pour elles.

Bien entendu, nous poursuivrons également nos efforts pour renforcer et accompagner le commerce local. Il y a deux semaines, une boutique proposant des produits créés a ouvert ses portes dans le quartier de la Gare. Une supérette qui vend des produits durables et des boutiques seconde main viennent également d'ouvrir leurs portes. Nous continuerons aussi à promouvoir des *pop-up stores*. Madame Francine Lies, chargée « développement économique et commercial » de la Ville, et ses collaborateurs font un travail remarquable. Ils sont en contact avec les acteurs qui montrent un intérêt pour l'ouverture d'un magasin, mais aussi avec les propriétaires de locaux commerciaux. La Ville s'efforce de renforcer le commerce à tous les niveaux. Dans ce contexte, il faut également mentionner les investissements de la Ville dans l'aménagement urbain, entre autres dans le quartier de la Gare. Rappelons que dans le cadre de l'action « The Gare Grooves », des concerts sont organisés tous les jeudis soirs. Nous sommes reconnaissants au ministre des Affaires intérieures de miser

systématiquement sur un renforcement de la police locale dans le quartier de la Gare.

La présente convention assure la stabilité de la coopération entre la Ville et la Luxembourg Confederation. La Ville profite de l'expertise de cette association. Je suis sûr que nous pourrions présenter au conseil communal, au cours des prochains mois, d'autres initiatives visant à renforcer le commerce local.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VII. DEVIS RECTIFIÉ CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES CAPTAGES DE SOURCES B9, B10 ET B10A (« BIRELERGRONN »)

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur un devis rectifié en rapport avec le projet d'assainissement des captages de sources B9, B10 et B10a « Birelergronn ». Le devis initial, approuvé par le conseil communal en sa séance du 6 mai 2019, s'élevait à 1.729.410,56 €. Le devis rectifié s'élève à 2.038.417,37 €, soit une augmentation de 17,87 %. Les coûts supplémentaires sont principalement dus à la réalisation d'un forage supplémentaire (pour des raisons techniques ; coût : 156.600 €), à l'élargissement d'un palier en acier inoxydable (87.000 €) ainsi qu'à des adaptations de prix au niveau de la main-d'œuvre (coût supplémentaire : 22.321,12 €) et des matériaux (coût supplémentaire : 197.681,99 €).

Le devis rectifié est approuvé à l'unanimité.

VIII. URBANISME

1) Modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant plusieurs parcelles situées dans le secteur de la rue de Marville

Suite à un recours en annulation introduit par le propriétaire, le tribunal administratif a annulé en date du 24 juin 2024 la décision du conseil communal du 15 novembre 2021 de rejeter la demande de modification ponctuelle du PAG visant le reclassement d'une partie de la parcelle 444/2381 sise aux abords de la rue de Marville d'une « zone de verdure » en « zone d'habitation 2 ». La Ville n'a pas interjeté appel. Elle est dès lors tenue de procéder à une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG visant à :

- reclasser une partie des parcelles 444/2381 et 444/2396 d'une « zone de verdure » en une « zone d'habitation 2 » ;
- reclasser une partie de la parcelle 443/2131 d'une « zone de verdure » en une « zone de bâtiments et équipements publics » ;
- rectifier la délimitation des zones concernées.

En ce qui concerne l'impact éventuel de cette modification ponctuelle sur la protection de la nature et des ressources naturelles, le collège échevinal a estimé qu'il n'y a pas d'incidences notables prévisibles sur l'environnement au sens de

la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement du fait de la mise en œuvre du projet.

Le 27 novembre 2024, le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a confirmé qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport d'impact environnemental n'est pas nécessaire. Il a cependant ajouté qu'« il s'avère nécessaire de clarifier le statut de protection des structures ligneuses y présentes en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles avant leur destruction ou réduction ».

Par analogie, cette modification du PAG implique aussi une modification du plan de repérage du PAP « quartier existant » (PAP QE), qui fait l'objet d'un dossier séparé.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Je ne comprends pas pourquoi nous faisons le contraire de ce que nous avons décidé en 2021 au conseil communal. Je trouve en outre discutable qu'une adaptation du PAG soit effectuée à la demande d'une personne privée. Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas interjeté appel ? Il ressort des documents que le propriétaire s'appuie sur le reclassement, effectué en 2017, d'une parcelle située de l'autre côté. Est-ce la raison pour laquelle la Ville n'a pas fait appel ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le propriétaire s'est référé à un cas similaire et le tribunal lui a donné raison. Après une analyse approfondie du dossier, la Ville a décidé de respecter le jugement rendu et de ne pas interjeter appel.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG est approuvée, les représentants du groupe déi gréng s'abstenant.

2) Modification ponctuelle du PAP « Parc des Aubépines »

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Parc des Aubépines », qui concerne des terrains sis aux abords de la rue des Aubépines, de la rue de l'Ouest et du Val Sainte Croix. Le PAP initial a été adopté par le conseil communal le 13 juillet 2015. Une première modification ponctuelle a été approuvée le 15 novembre 2021. Il est maintenant proposé de modifier la hauteur du gabarit du bâtiment du lot 56 (restaurant et logements), afin de créer une partie surélevée pour les logements et de permettre ainsi une meilleure séparation du restaurant et des logements. Grâce à la longueur réduite du bâtiment, une seule cage d'escalier sera suffisante, ce qui permettra une construction plus efficace et plus économique. La modification proposée n'a aucune influence sur la structure et l'orientation du PAP initial. Aucune objection n'a été formulée à l'encontre du projet.

La modification ponctuelle du PAP « Parc des Aubépines » est approuvée à l'unanimité.

3) Modification ponctuelle du PAP « Grossfeld ZM Sud – îlots D et E »

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle du PAP « Grossfeld ZM Sud – îlots D et E » qui concerne des terrains (environ 657 ares) situés dans le secteur du boulevard Raiffeisen, du boulevard de Kockelscheuer ainsi que des rues Newton, Mercator, Von Bingen et Da Vinci. Le PAP initial a été approuvé par le ministre de l'Intérieur le 4 septembre 2017, puis modifié à plusieurs reprises de manière ponctuelle. La présente demande de modifications concerne :

- une modification du concept urbanistique des lots D1 et D2 : trois tours de logements posées sur un socle commercial commun (de 33.500 m²) sont remplacées par une tour résidentielle (de 14.700 m²) et un immeuble de bureaux (de 14.500 m²) ;
- la fusion de lots sur l'îlot E (tel que prévu à l'article 2.2 de la partie écrite du PAP) ;
- des transferts de surfaces entre lots (tel que prévu à l'article 4.2 de la partie écrite du PAP).

La surface cédée au domaine public n'est pas concernée par cette proposition. Ainsi, sur un terrain net constructible d'environ 657 ares, la proposition de modification ponctuelle compte dorénavant au total 22 lots, dont 21 sont destinés à la construction de 181.184 m² de surface construite brute totale (dont 164.325 m² sont à considérer comme surface exploitable). Pour l'ensemble du PAP, la surface construite brute à réserver au logement ne pourra en aucun cas être inférieure à 66.325 m². La modification proposée ne remet pas en cause la structure et l'orientation du PAP initial. Aucune objection n'a été formulée.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Il s'agit d'une adaptation du concept urbanistique. Les trois tours d'habitation initialement prévues seront remplacées par une tour d'habitation et un immeuble de bureaux. Dans le contexte de la pénurie de logements existante, nous sommes plutôt sceptiques quant à cette modification. En commission, on m'a toutefois expliqué que, malgré l'adaptation prévue, on créerait finalement plus de logements que ce qui était initialement prévu. Le collège échevinal peut-il confirmer cela ?

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Ai-je raison de penser que la surface prévue pour la création de logements restera la même, mais que les logements seront plus grands, avec une augmentation de la surface moyenne de 47 à 67 mètres carrés ? Cette modification a été justifiée par le fait que les appartements plus petits se vendent moins bien. La location des appartements constituerait une alternative à la vente.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : La modification est notamment due à la législation stricte relative à l'élaboration des PAG et des PAP. Dès le début, de nombreux détails sont exigés, mais de nombreuses années peuvent s'écouler entre l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet – plus de 15 ans dans le cas du présent dossier. C'est pourquoi la réalité est souvent déjà différente au moment de la mise en œuvre et des adaptations doivent être effectuées. Dans le cas du présent PAP, il s'agit de la transposition de volumes et d'adaptations au niveau de l'utilisation des surfaces. La densité de construction n'augmentera pas. Les mètres carrés indiqués pour la création de logements correspondent à la superficie minimale. Il a été indiqué à la commission que ce nombre de mètres carrés pourrait finalement être légèrement supérieur. L'un des bâtiments sera désormais exclusivement utilisé pour la création de bureaux, de sorte qu'il y aura une bonne mixité entre logements et bureaux. Le nombre de logements par hectare diminue légèrement, de sorte que les logements seront un peu plus grands. Les petits appartements se louent bien, mais ne se vendent pas facilement. C'est pourquoi le promoteur qui vendra les appartements souhaite proposer des logements légèrement plus spacieux. Nous devrions regarder la réalité en face et soutenir l'adaptation proposée.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur le conseiller Radoux a bien expliqué la situation. De nombreuses années s'écoulent souvent entre l'élaboration d'un PAP et sa mise en œuvre. L'exemple du PAP « Rue des Aubépines » illustre bien cette situation. Il s'agit de terrains appartenant exclusivement à la Ville. Le projet initial « Rue des Aubépines » prévoyait la création de logements et l'aménagement d'un restaurant au rez-de-chaussée de l'immeuble. Lors

de l'élaboration plus concrète du projet, il a été conclu qu'il était préférable de concevoir le restaurant comme une unité séparée avec une hauteur de construction de cinq mètres et, afin d'obtenir une meilleure séparation entre le restaurant et les logements, de construire les appartements à côté du bâtiment du restaurant. Afin de garantir que la surface totale des logements reste la même, la hauteur de construction du bâtiment d'habitation doit être augmentée de quatre mètres.

Le PAP « Grossfeld ZM Sud » initial prévoyait la construction de trois tours d'habitation. La construction de tours d'habitation entraîne des coûts supplémentaires, car deux cages d'escalier séparées sont prescrites pour chaque tour d'habitation. Le projet initial prévoyait que les tours d'habitation seraient reliées entre elles par une surface commerciale. De plus, la réalité d'aujourd'hui est différente de celle d'il y a quelques années et les petits appartements ne se vendent pas aussi bien que les grands. En ce qui concerne le concept urbanistique, il s'est en outre avéré plus judicieux de séparer les immeubles d'habitation des immeubles de bureaux. Les appartements seront plus grands - environ 67 mètres carrés au lieu de 47 -, ce qui fait que le nombre d'appartements dans ce bâtiment n'est plus le même que celui prévu à l'origine. Les logements restants seront toutefois créés ailleurs sur ce site. Le concept de base du projet ne change pas.

La modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité.

4) Modification ponctuelle du PAP « Cité de la Sécurité sociale »

La Ville est saisie d'un projet de modification du PAP « Cité de la Sécurité sociale ». Ce projet a été réalisé par la société Pact s.à r.l. au nom et pour compte du Fonds de compensation et concerne un ensemble de terrains d'une superficie totale d'environ 209 ares, situés dans le quartier de la Gare (entre la rue de Hollerich, la rue du Fort Wedell, la rue du Commerce et la place de la Gare). Le PAP initial a été adopté par le conseil communal le 23 octobre 2017. Une première modification ponctuelle a été apportée le 17 octobre 2022. Le projet prévoit la création d'un maximum de 83.643 m² de surfaces constructibles brutes, dont 77.743 m² pour des bureaux, au moins 1.700 m² pour des commerces et au moins 4.200 m² pour des logements. Le projet prévoit un minimum de 38 et un maximum de 83 unités de logement sur le lot 2, ce qui correspond à une densité de logement maximale de 40 unités de logement par hectare brut. Une surface de 67,83 ares a été cédée à la Ville à titre gratuit.

Les modifications proposées dans la partie écrite portent sur les points suivants :

- adaptation des surfaces projetées pour les lots 2a, 3 et 3a ;
- introduction du projet pilote « Vivre sans voitures » au niveau du lot 2 ;
- augmentation du nombre de niveaux pour le lot 2 ;
- adaptation de la gestion des déchets ;
- précision de l'accès carrossable du lot 3/3a ;
- suppression du renvoi à la partie graphique pour l'identification des arbres projetés ;
- clarification de la conservation/démolition des bâtiments existants ;
- introduction de la terminologie « espace vert public ».

Les modifications proposées dans la partie *graphique* concernent les points suivants :

- adaptation de la dimension de l'« espace à études » au niveau de la rue du Commerce, avec l'ajout de la mention « espace vert public » sur le plan et en légende ;
- mise à jour du plan « parcelles initiales et bâtiments à démolir », renommé « limites des lots et bâti existant », avec une simplification de la présentation et une correction de l'échelle ;
- ajustement de l'axonométrie pour refléter les modifications du périmètre et du volume du lot 3 en direction de la rue de Hollerich, ainsi que les avant-corps du volume du lot 2 ;
- lot 1 : augmentation du nombre d'étages en retrait de 2 à 3 pour les bâtiments situés au nord, tout en respectant la hauteur maximale autorisée ;
- lot 2 : augmentation du nombre maximum d'étages de 9 à 10, sans modification du gabarit de hauteur maximale ;
- lot 2 : élargissement de la marge de construction des saillies sur les côtés ouest et est de 1 à 2 m ;
- lot 2a : suppression complète du lot, le lot 2 étant réalisé en tant que projet pilote « Vivre sans voitures », et le lot 3/3a étant desservi par la rue de Hollerich, rendant inutile une liaison souterraine ;
- accès carrossable des lots 2 et 3 : suppression de l'accès carrossable au lot 2 (conformément au projet pilote « Vivre sans voitures »), élargissement et changement du nom de « l'accès carrossable » en « accès de lot proposé » du lot 3, avec sortie en virage à droite sur la rue de Hollerich ;
- lot 3/3a : afin de conserver les trois sous-sols existants du bâtiment du lot 3, le lot 3a est créé et superposé par une servitude de passage. Le lot est attribué d'une surface scellée correspondante (100 % de scellement possible) et ne fait plus partie de la surface à céder à la Ville. Les coupes et les cases indiquant le degré d'utilisation du sol sont modifiées pour les lots concernés.

La modification proposée ne remet pas en cause la structure ni l'orientation du PAP initial. Aucune objection n'a été formulée.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Je lis dans le dossier qu'on a prévu un minimum de 4.200 m² pour la création de logements et un maximum de 83 logements sur le lot 2. Est-il prévu d'augmenter le pourcentage légal de 10 % pour les logements abordables ?

En commission, il a été question à plusieurs reprises – notamment dans le cadre du projet de construction de logements « Stade » – de prévoir également, en tenant compte du concept « design for all », des logements adaptables au niveau de leur accessibilité. Des logements de ce type sont-ils prévus dans le cadre du PAP « Cité de la Sécurité sociale », respectivement, sera-t-il possible de procéder ultérieurement à des adaptations de ce genre ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le PAP actuel prévoit que là où de nouveaux bâtiments seront construits, les bâtiments existants seront démolis. La démolition du parking était également prévue. Des adaptations sont maintenant apportées afin d'éviter des travaux inutiles et d'adopter une approche plus durable. Comme l'a déjà mentionné Monsieur

le conseiller Radoux, de telles adaptations s'expliquent par le fait que les plans initiaux doivent être trop détaillés et que plusieurs années peuvent s'écouler entre l'élaboration d'un PAP et sa mise en œuvre, période durant laquelle les réalités peuvent évoluer. Entre-temps – huit ans se sont écoulés –, de nouvelles réflexions ont été menées, visant notamment à créer une liaison pour les piétons avec le projet « Nei Hollerich » et à faire circuler une partie des voitures utilisant le parking via la rue de Hollerich plutôt que via la rue du Commerce. Il s'agit d'adaptations pertinentes.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Les adaptations proposées sont principalement dues au fait qu'il était initialement prévu de créer un parking souterrain commun (avec entrée rue du Commerce) pour le bâtiment administratif et l'immeuble résidentiel. En effet, les idées ont évolué avec le temps. Sur le site actuel du Centre informatique de l'Etat, le socle sera conservé. La SNHBM (Société nationale des habitations à bon marché) a une vision claire de ce qui doit être construit sur le lot 2 et de l'organisation des logements à créer : un projet « vivre sans voiture » sera mis en œuvre, car le site est parfaitement desservi par les transports publics. Des caves seront construites pour les appartements, mais aucune place de stationnement pour voiture.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La législation de l'époque (Pacte logement 1) est déterminante en ce qui concerne la règle des 10 pour cent.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Qu'en est-il du concept « design for all » ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La loi dispose que dans les bâtiments où des logements sont créés, un logement sur dix doit être accessible.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Dans un immeuble résidentiel, les espaces communs doivent être accessibles. La loi prévoit qu'un certain pourcentage des logements doivent également être accessibles.

La modification ponctuelle du PAP « Cité de la Sécurité sociale » est approuvée à l'unanimité.

5) Lotissements de terrains

Les demandes de lotissements de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- 49-51, rue de Rollingergrund : morcellement des parcelles 578/4899, 578/2657 et 579/4124, afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction et un lot qui est à intégrer dans le domaine public.
- 70, Fond St Martin : morcellement de la parcelle 35/6337 en vue de la création de deux nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction.

IX. SUBSIDES

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Pour le vote concernant l'octroi des subsides numéro 2 et 6, qui vont à l'association CSL CAL Spora, je vais quitter la salle.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Je voudrais prendre brièvement position sur la demande de subvention

de l'association « Trois C-L », qui a récemment fêté ses 30 ans d'existence. Depuis 2023, elle a le statut d'*établissement public*. J'ai suivi l'évolution intéressante de « Trois C-L » au cours de toutes ces années. La Banannefabrik est un lieu de créativité. On y propose des cours, des ateliers, des conférences et des tables rondes. Les artistes du Luxembourg et de nombreux autres pays du monde sont soutenus et accompagnés, par exemple, par la mise à disposition d'un studio et d'un équipement son et lumière. Chaque mois, « Trois C-L » organise le « 3 du Trois » avec un programme multidisciplinaire. On y découvre les projets en cours des artistes. Le public peut discuter avec les danseuses et les danseurs. On peut y passer de belles soirées conviviales. Les prix des repas sont très sociaux.

Le programme « Hors Circuits » donne une plus grande visibilité à des projets qui n'ont que peu ou pas de partenaires au Luxembourg. Des ateliers sont proposés aux professionnels ou semi-professionnels, aux jeunes et aux personnes intéressées de plus de 55 ans. Lors de conférences et de tables rondes, on peut rencontrer des chorégraphes connus qui sont de passage au Luxembourg parce qu'ils ont des représentations au Grand Théâtre, par exemple.

Depuis 2022, « Culture/lx - Arts Council Luxembourg » collabore avec « Trois C-L », afin de représenter la scène luxembourgeoise lors d'événements internationaux.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Je tiens à saluer le fait qu'un festival de design ait enfin trouvé sa place sur la scène culturelle luxembourgeoise. Le Luxembourg Design Festival place le design au centre de l'attention en tant que facteur d'innovation, de puissance économique et valeur culturelle. Il met en outre fortement l'accent sur les talents locaux, régionaux et jeunes, offre une plateforme d'échange, de découverte et de développement, et rend les multiples métiers du design encore plus visibles. Il faut donc se réjouir que le festival soit reconduit après une première édition réussie en 2023. Nous félicitons les organisateurs. Le groupe LSAP soutiendra bien entendu le soutien financier à hauteur de 75.000 €.

Nous saluons également l'événement « Graffiti can't fail 2025 » de l'association « I Love Graffiti » ainsi que le projet « Le Mur ». De tels projets favorisent l'art urbain et rendent ces œuvres d'art visibles. Le graffiti n'est pas seulement du *street art*, mais une forme légitime d'art contemporain, socialement pertinente et visuellement fascinante. Une visite à Lisbonne permet de voir comment le graffiti peut contribuer à l'identité d'une ville. Les façades, les rues et les murs deviennent des galeries à ciel ouvert, rendent la culture accessible à tous et enrichissent le paysage urbain. Nous aimerions qu'à l'avenir, davantage de projets de ce type puissent être soutenus, qu'une stratégie cohérente soit développée pour que l'art urbain, et en particulier le graffiti, fasse partie intégrante du programme culturel de notre ville. Cette forme d'art a toute sa place dans une ville moderne, car elle est dynamique et très proche du quotidien des habitants. Elle attire un nouveau public, encourage les jeunes talents, contribue à l'animation, rend une ville plus authentique.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Lors d'une précédente réunion du conseil communal, il avait été question de ne plus accorder de subsides à différentes associations, même dans le cadre d'un anniversaire, pour des raisons éthiques.

L'association « Conseil national des femmes du Luxembourg » fête son 50^e anniversaire. Elle s'est donné pour mission de vouloir représenter toutes les femmes du Luxembourg. Or, je constate qu'elle ne l'a pas fait au cours des dernières années. Par exemple, les « ADR-Fraen » n'ont pas été admises dans l'association, alors que les « kommunistesch Fraen » l'ont été. Pourquoi les unes et pas les autres ? Une telle attitude n'est pas défendable sur le plan éthique. La « Fédération nationale des femmes luxembourgeoises », présidée à l'époque par Madame Astrid Lulling, a également été exclue du Conseil

national des femmes du Luxembourg. Astrid Lulling est une icône de la politique luxembourgeoise et a prouvé qu'en tant que femme politique, elle pouvait avoir une grande influence sur la société grâce à ses compétences, son intelligence et sa persévérance. Madame Simone Beissel était également active au sein de la « Fédération nationale des femmes luxembourgeoises ». On peut donc se demander pourquoi la Fédération, qui a fait beaucoup de travail depuis de nombreuses années, reste exclue du Conseil national des femmes du Luxembourg depuis des années.

J'avais déjà argumenté au sein de cette assemblée que nous ne devions pas attribuer des subventions « à la tête du client » ou sur la base de critères éthiques et de valeurs qui nous arrangent bien. Je maintiens toujours cette affirmation. Je soutiendrai donc l'attribution d'un subside au Conseil national des femmes du Luxembourg, car toute association, quelles que soient ses opinions ou ses actions, mérite un soutien financier après tant d'années d'activité.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Je suis heureux d'habiter dans une commune qui soutient le sport en général et aussi de nouveaux sports plus exotiques, comme le curling et le padel, par exemple.

Je suis fier que la Ville soutienne le Conseil national des femmes du Luxembourg à l'occasion de son 50^e anniversaire. Le site Internet de cette association indique que ses objectifs sont l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de droits, de traitement et de chances. En tant que scientifique, Monsieur le conseiller Weidig devrait connaître la notion d'associativité : quand on dit « femmes et hommes », cela signifie exactement la même chose que « hommes et femmes ». Le CNFL s'efforce donc tout autant de promouvoir l'égalité des hommes vis-à-vis des femmes que l'inverse.

Je ne comprends pas comment on peut parler d'une procédure « à la tête du client » pour l'octroi de subsides. Que ferions-nous si nous recevions une demande de subvention d'une association « L'Amicale des nazis » ? À la question de Monsieur le conseiller Weidig de savoir pourquoi les « ADR-Fraen » n'ont pas été acceptées par le Conseil national des femmes du Luxembourg, je ne peux que répondre que la raison en est probablement que les « ADR-Fraen » défendent les mêmes idées que vous, Monsieur le conseiller Weidig. Le Conseil national des femmes du Luxembourg se bat chaque jour pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il me semble que Monsieur le conseiller Boisante n'a pas bien écouté les propos de Monsieur le conseiller Weidig. Monsieur le conseiller Weidig a dit qu'il soutiendrait les subsides à accorder au Conseil national des femmes du Luxembourg.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : J'ai très bien écouté et je sais lire entre les lignes.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Dans les années 1979/1980, en tant que membre des « Femmes libérales », j'avais assumé la fonction de secrétaire au Conseil national des femmes du Luxembourg. Madame Beissel a présidé cette association pendant deux ans. En tant que commune, nous ne devrions pas nous immiscer dans la manière dont le Conseil national des femmes du Luxembourg veut s'organiser. Si celui-ci décide à un moment donné d'exclure une association en tant que membre, il doit répondre de cette décision. Le Conseil national des femmes du Luxembourg est un organisme regroupant toutes les associations et tous les groupements de femmes. Dans mon souvenir, il ne s'agissait pas d'une exclusion politique des « ADR-Fraen ». L'exclusion était plutôt due au comportement personnel d'une femme membre de l'ADR. Les « ADR-Fraen » ont été pendant de longues années membres du Conseil national des femmes du Luxembourg.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Le Conseil national des femmes du Luxembourg est un partenaire important de la Ville de Luxembourg dans l'intérêt de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est aussi une institution qui accompagne l'« Observatoire de l'élection », qui suit comment notre démocratie évolue par rapport à la thématique du genre. On ne peut que se réjouir de l'existence de cette association, mais on peut aussi regretter que de telles associations soient encore nécessaires pour lutter pour l'égalité. Je ne peux que me réjouir que la Ville accorde un subside à ladite association à l'occasion de son 50^e anniversaire.

Les subsides extraordinaires suivants sont approuvés à l'unanimité :

- Comité olympique et sportif Luxembourg (COSL) : 30.000 € pour l'organisation du « COSL Spillfest 2025 » ;
- CSL CAL Spora a.s.b.l., Urban Trail a.s.b.l. : 23.000 € pour l'organisation de la 13^e édition de l'Urban Trail ;
- Fédération luxembourgeoise de natation et de sauvetage : 75.000 € pour l'organisation de la 25^e édition de l'Euromeet CMC ;
- Curling Club Luxembourg : 900 € pour l'organisation du 48^e « Tournoi de la Coupe de l'amitié » ;
- Tennis Club Spora : 8.444 € pour le financement d'une sortie de secours ;
- CSL CAL Spora a.s.b.l. : 23.000 € pour l'organisation de la 40^e édition du « JP Morgan City Jogging » ;
- Sub Aqua Club Luxembourg a.s.b.l. (SACL) : 18.951,88 € pour l'acquisition et l'installation d'une station nitrox ;
- Tennis Club Spora : 2.692,64 € pour la réalisation de travaux de mise en conformité ;
- Syndicat d'initiative Eich-Dommeldange-Weimerskirch : 3.969,85 € pour l'organisation de la « Jéinersoirée » du 27 avril 2025 ;
- I Love Graffiti a.s.b.l. : 16.500 € pour la poursuite du projet « Le Mur » ;
- Trompes de chasse a.s.b.l. : 2.500 € pour le « Rendez-vous aux jardins 2025 » ;
- Design Luxembourg : 75.000 € pour l'organisation du festival et « Design Awards 2025 » ;
- I Love Graffiti a.s.b.l. : 6.000 € pour l'organisation de « Graffiti can't fail 2025 » ;
- Big Band Memory a.s.b.l. : 1.100 € pour l'organisation d'un concert à l'occasion de son 25^e anniversaire ;
- « Trois C-L » : 27.000 € pour l'organisation des projets 2025 ;
- Vatel Luxembourg a.s.b.l. : 16.500 € pour l'organisation de l'Expogast et du Culinary World Cup en novembre 2026 ;
- Wecitizens a.s.b.l. : 20.000 € dans le cadre de la coordination du Centre Europe Direct ;
- Les Amis de l'Orgue Luxembourg : 3.000 € pour l'organisation d'auditions d'orgue à la Cathédrale (2025) ;

- Interesseveräin Hamm/Polfermillen a.s.b.l. : 550 € pour l'organisation de la traditionnelle fête de Saint-Nicolas (5 décembre 2024) ;
- Basket Racing Luxembourg : 3.300 € pour son 75^e anniversaire ;
- Conseil national des femmes du Luxembourg : 2.200 € pour son 50^e anniversaire ;
- Tennis Club Smash : 550 € pour la traditionnelle fête de la Saint-Nicolas ;
- CTF Section Cessange a.s.b.l. : 1.928 € pour l'achat de trois machines pour l'entretien de la cité jardinière ;
- Letz make it Padel a.s.b.l. : 1.100 € comme subside de démarrage ;
- « Clausener Syndikat » : (1.500 €) pour garantir le bon déroulement des activités de l'association ;
- Fanfare Royale Grand-Ducale Luxembourg-Grund-Fetschenhof-Cents-Pulvermuehl a.s.b.l. : 4.400 € pour le concert de gala « Good Friends » le 10 mai 2025 ;
- FC Voirie-Eaux de la Ville de Luxembourg : 1.500 € à titre de subside pour club sportif corporatif.

Subsides spéciaux

À l'unanimité, le conseil communal approuve également l'attribution de subsides spéciaux aux associations « Kiemer Schof » (1.500 €), « Plooschter Projet » (1.100 €) et « Clause-ner Syndikat » (1.500 €), afin de garantir le bon déroulement des activités de ces associations.

X. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ LUXEXPO S.A.

La société anonyme LuxExpo dispose actuellement d'un capital social de 15.734.400 €. La Ville est actionnaire à hauteur de 18,06 %, ce qui représente un capital souscrit de 2.840.400 €. Les infrastructures modulaires et multifonctionnelles actuelles appartenant à la Société immobilière du Parc des expositions de Luxembourg (SIPEL) s.a., occupées par la société LuxExpo au Kirchberg, nécessitent d'importants investissements afin de permettre à la société LuxExpo de poursuivre son activité.

Compte tenu de la situation financière actuelle de la société LuxExpo, il a été décidé, sur la base des recommandations de son conseil d'administration, de mettre en œuvre des mesures stratégiques visant à assurer le développement de la société et à renforcer sa compétitivité à long terme, notamment par :

- l'accord stratégique des actionnaires de la société LuxExpo et de l'Etat (en tant qu'actionnaire majoritaire de SIPEL s.a.) avec la société SIPEL s.a., prévoyant une prolongation du bail du site de la société LuxExpo jusqu'en 2035, assurant ainsi la stabilité et la pérennité de ses opérations après l'expiration du bail actuel en 2028. Afin de garantir la sécurité de l'exploitation du centre de congrès et d'expositions et afin que les infrastructures soient en conformité avec la réglementation en vigueur, la société LuxExpo se chargera de l'exécution et du suivi des travaux nécessaires. La société SIPEL s.a. financera les travaux de mise en sécurité et de maintenance des infrastructures jusqu'à

un montant maximal de 5,55 millions d'euros TTC. Afin de réduire les charges de la société LuxExpo, il est prévu de suspendre le paiement du loyer à percevoir par SIPEL pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, le montant en question étant évalué à 4.450.000 € TTC. L'accord stratégique de la SIPEL est lié à une augmentation de capital de la société LuxExpo ;

- le renforcement du capital et la restructuration financière : l'accord de la SIPEL étant lié à une augmentation de capital de la société LuxExpo, les actionnaires sont appelés à souscrire un nouveau capital de 10.009.200 € par l'émission de 8.341 nouvelles actions de 1.200 € chacune. L'objectif de cette mesure est de renforcer la solidité financière de la société et de créer une base solide pour les projets futurs. L'augmentation de capital permettra non seulement de consolider la situation financière de la société, mais aussi d'assurer les moyens nécessaires au développement stratégique, aux investissements à long terme et à la modernisation des installations.

Comme par le passé, si certains actionnaires venaient à ne pas participer à une augmentation de capital, LuxExpo laisse la possibilité aux actionnaires de souscrire à davantage d'actions que celles susceptibles d'être souscrites conformément à leur participation actuelle dans la société, afin d'atteindre le capital visé.

Il est partant proposé

- que la Ville souscrive à un maximum de 3.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.200 € par action, pour un montant maximal de 3,6 millions d'euros, ce qui permettrait à la Ville de détenir une participation d'environ 25 % dans la société LuxExpo ;
- que la Ville approuve l'accord stratégique susmentionné avec SIPEL s.a.

La dépense est à imputer au budget extraordinaire de l'exercice 2025, qui prévoit un crédit de 2,172 millions d'euros. Le conseil communal est appelé à voter un crédit supplémentaire de 1,43 million d'euros, à financer par les excédents des années précédentes.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : En 2018, l'hebdomadaire Lëtzebuurger Land avait publié un article intitulé « Überholt und abgehängt ». On pouvait y lire que « l'étude de la Chambre de commerce ne peut pas masquer le fait que le modèle d'affaires de LuxExpo n'est plus adapté et que les tentatives de réorientation menées jusqu'à présent ont échoué. » En 2021, le quotidien L'Essentiel écrivait : « LuxExpo The Box veut prendre son envol 'phygital' » et il y était fait référence à une augmentation de capital.

Ces dernières années, la société LuxExpo, au sein de laquelle la Ville siège au conseil d'administration, a souvent fait l'objet de discussions au sein du conseil communal. La dernière augmentation de capital remonte à 2021. La question se pose de savoir si nous n'avons pas affaire à un gouffre sans fond. Est-ce qu'il s'agira de la dernière augmentation de capital ? Existe-t-il un concept à long terme sur la forme que pourrait prendre LuxExpo et le lieu où elle pourra poursuivre ses activités ? Au sein de la commission consultative, nous n'avons pas obtenu de réponses concluantes à ces questions.

Le conseil communal est appelé à donner son feu vert pour la souscription de 3.000 actions supplémentaires à 1.200 € chacune, ceci pour un montant maximum de 3,6 millions d'euros. L'étude menée en 2018 par la Chambre de commerce a montré l'absence de concept durable. Après l'augmentation

de capital de 2021, nous sommes maintenant appelés à approuver une nouvelle augmentation de capital, alors qu'un concept fait toujours défaut.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous savons tous que LuxExpo ne se porte pas bien, même si des événements intéressants y sont organisés. Partout en Europe, les salons doivent se réinventer. Notre groupe votera en faveur d'une augmentation de capital, mais nous aimerions savoir comment les fonds seront utilisés. Pour régler des dettes ? Pour réaliser des travaux ou mener des études ? Pour investir dans la numérisation ?

Monsieur Bob BIVER (CSV) : LuxExpo est un facteur économique important pour la ville de Luxembourg. Notre groupe soutient l'augmentation de capital proposée.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : LuxExpo joue un rôle important tant pour le tourisme de conférence que pour les événements internationaux et nationaux. Demain, l'événement « Nexus » va démarrer. Entre 5.000 et 6.000 personnes sont attendues. Les hôtels, les restaurants et les cafés en profiteront. Si LuxExpo n'existait pas, un tel événement ne pourrait pas avoir lieu à Luxembourg-Ville, car on ne trouve pas d'autres espaces assez grands sur le territoire de la ville pour accueillir autant de monde. Mercredi prochain, 1.000 personnes seront invitées à un repas à la LuxExpo. Dans les semaines à venir, des concerts en plein air avec des stars internationales - de Justin Timberlake à Sting - y seront organisés. Où trouverait-on ailleurs suffisamment d'espace pour organiser des concerts d'une telle ampleur ? LuxExpo reste un facteur économique absolument nécessaire.

Étant donné que le site n'est plus à la hauteur, des investissements sont nécessaires. La convention signée entre les quatre actionnaires principaux (État, Chambre de commerce, *Spuerkeess* et Ville de Luxembourg) et SIPEL / LuxExpo apporte des réponses aux questions posées. Le dossier est à la disposition du conseil communal. La convention stipule que la société SIPEL devra effectuer des travaux de rénovation substantiels. En contrepartie, les exploitants seront exemptés de loyer pendant quatre ans. En ce qui concerne l'emplacement, aucune décision définitive n'a encore été prise. La convention dispose que la Ville doit être informée des décisions concernant le site. Je ne peux donc pas accepter le reproche selon lequel il n'y aurait pas de concept. Une série d'études est actuellement en cours. Lorsque les résultats seront connus, une décision sera prise.

Le point le plus important à mes yeux n'a été abordé par aucun des intervenants. La part de capital de la Ville passera de 18 à 25 %, de sorte que la Ville disposera d'une minorité de blocage. Des décisions ne pourront donc plus guère être prises sans l'accord de la Ville.

Je me réjouirais si le conseil communal pouvait approuver l'augmentation de capital proposée, ceci dans l'intérêt de notre ville et de la place économique et financière luxembourgeoise.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous attendons tous avec impatience les plans sur lesquels on travaille actuellement.

La proposition d'augmentation du capital social de la société LuxExpo est approuvée avec l'abstention des représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk.

XI. AFFAIRES JUDICIAIRES

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Quelle est la procédure de la Ville lorsque des locataires lui doivent de l'argent ? L'Office social prend-il contact avec les débiteurs et une solution est-elle recherchée ensemble, afin d'éviter une procédure judiciaire ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : La Ville travaille en étroite collaboration avec l'Office social. Lorsque des locataires doivent de l'argent à la Ville, des rappels de paiement sont envoyés. Les débiteurs sont convoqués à un entretien et l'on essaie de trouver une solution. Il arrive toutefois que des débiteurs ne donnent pas suite à une invitation, refusent de coopérer avec l'Office social ou ne paient pas les mensualités convenues avec l'Office social. Dans de tels cas, nous n'avons pas d'autre choix que d'entamer une procédure judiciaire, dans l'espoir que les locataires finissent par payer. Comme la liste d'attente pour un logement locatif de la Ville est longue, nous ne pouvons pas accepter que des montants dus ne soient pas payés.

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XII. CRÉATION DE POSTES

À l'unanimité, le conseil communal donne son accord pour la création d'un poste au Service Sports.

Lotissements de terrains

En sa séance du 16 juin 2025, le conseil communal a donné son accord, sous le point « Urbanisme », à plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 12 juillet 2025 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).

